

Les Echos de la Pierre au Jô

Décembre 2020

Page 10

Les conseils
municipaux

Comptes rendus 2020

Page 24

Les associations

Page 48

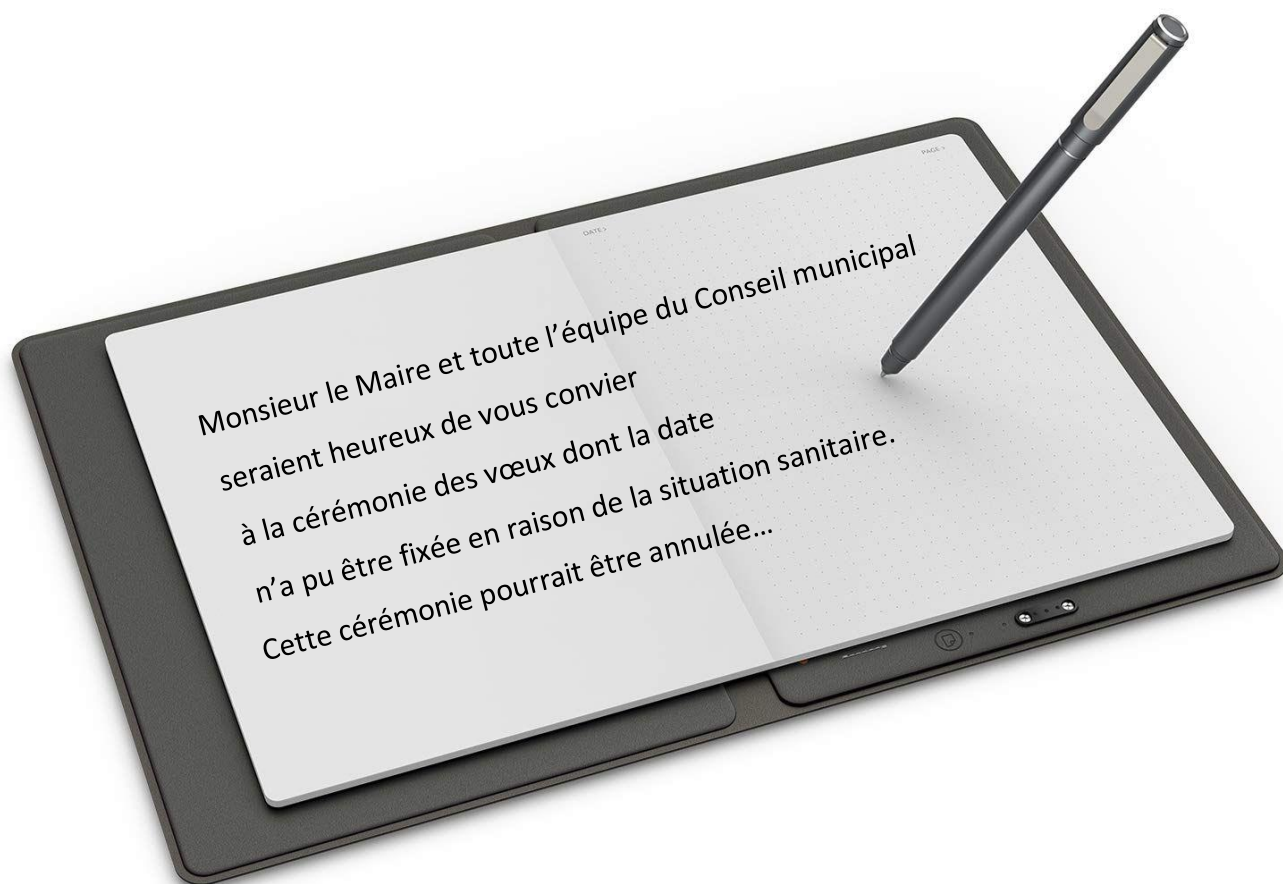
L'année 2020
en photos

Page 71

L'Etat Civil
Mariages, naissances, décès

Bulletin municipal
Norroy-lès-Pont-à-Mousson





SOMMAIRE

Le mot du Maire	4
La nouvelle équipe municipale	5
Rétrospective de nos Maires depuis 100 ans	7
Le budget 2020 de la commune	8
Les Conseils municipaux	10
Création d'un emploi non permanent	21
Les Associations	24
F J E P.....	24
La Pétanque de Norroy	26
Club de l'Amitié.....	28
A C C A de Norroy.....	30
CETA-54	32
Les P'tits loups de Norroy.....	38
Le Groupe scolaire Charles Gazin	41
Le Périscolaire	44
L'Année 2020 en photos	48
Vous témoignez sur la Covid-19	61
Les travaux réalisés en 2020	68
L'Etat civil	71
Les mariés de l'année.....	71
Les nouveaux nés de l'année... ..	72
Ils nous ont quittés cette année	75
Le recensement 2020	76
Les sentiers de randonnées	79
Déchets ménagers et déchetteries	83
Journée défense et citoyenneté	86
Ma Commune Connectée	87
N° de téléphones utiles	88
Renseignements utiles	89



Le mot du Maire



Le 15 mars, vous m'avez à nouveau accordé votre confiance, je tiens personnellement à vous en remercier une nouvelle fois.

La nouvelle équipe municipale largement renouvelée que j'ai l'honneur de conduire, porte l'ambition collective de poursuivre le travail engagé pour le bien de notre village et le meilleur pour ses habitants.

Chacun des élus s'est mis au travail, dans un contexte inédit de crise sanitaire aux répercussions économiques et sociales imprévisibles. Plus que jamais, il nous faut être solidaires avec les plus vulnérables, protéger notre environnement, rester vigilants, continuer à respecter les gestes barrières, en particulier le port du masque et les distances de sécurité.

Protégeons-nous et protégeons les autres.

Ce premier bulletin de la mandature 2020-2026 réalisé dans des conditions difficiles compte tenu des directives et réglementations gouvernementales est l'occasion de vous présenter l'équipe que je conduis depuis l'installation du Conseil Municipal de mai 2020.

Une équipe déjà dans l'action, à l'écoute et pleinement investie sur les premières études et réalisations du mandat :

1/ réfection et isolation du local Rue du Terme qui abrite les services techniques et quatre de nos associations

2/ Parking rue de Napion - Lotissement Du Mont

3/ Plantations arbres et espaces verts

4/ Agrandissement structure périscolaire « dortoir et rangement » à côté du préau réalisé juste avant le confinement et qui s'est avéré d'une grande utilité pour respecter la distanciation et le protocole sanitaire pour le confort et la sécurité des enfants.

Ces projets seront réalisés en respectant l'environnement et surtout en utilisant au mieux les finances de la commune.

Soyez sûrs que les actions qui vous ont été proposées lors de la dernière campagne électorale seront réalisées afin d'améliorer votre quotidien et de répondre au mieux à vos attentes.

En cette période de confinement qui perdure, la date de la cérémonie des vœux de la Municipalité n'est pas fixée ou peut-être tout simplement annulée pour raisons sanitaires décidées par le Gouvernement.

Dans l'attente, je vous souhaite très sincèrement, au nom de toute l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2021. Qu'elle vous apporte à vous et vos familles, une excellente santé et beaucoup de bonheur.

J'ai une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et qui nous manquent beaucoup.

Votre Maire,
Gérard VILLEMET



La nouvelle équipe municipale



Gérard VILLEMET
Maire
Gérant de société



Marie Pierre VANECK
1^{ère} adjointe
Secrétaire de Mairie



Francis GRANDVEAUX
2^{ème} adjoint
Responsable de groupe



Sandrine GARÇON
3^{ème} adjointe
Secrétaire Comptable



Jean Paul PAYET
Directeur Technique retraité



Céline BLIN
Adjointe territoriale
du Patrimoine...



Jean Luc BLAISE
Cadre technique retraité



Stéphanie BONNE
Ingénieure de Formation



Nicodemo MASELLA
Entrepreneur retraité



Sandrine CHARIS
Infirmière libérale



Emmanuel VICCHI
Leader technique
instrumentation



Laurence EPIS
Aide-soignante



Nicolas VINOT
Comptable



Céline KRAUSS
Préparatrice en
pharmacie



Pierre Damien KUCZMARSKI
Formateur CFA



Résultat Elections Municipales 2020

La nouvelle équipe a pris ses fonctions le 24 Mai 2020



Rétrospective de nos Maires depuis 100 ans



PERIODE	IDENTITE
1920 – 1925	Alphonse VILLEMET
1925 – 1929	Alphonse DOZARD
1929 – 1945	Camille BIQUILLON
1945 – 1952	Edmond ROSANT
1952 – 1958	Albert DENIS
1958 – 1959	Charles MAURICE
1959 – 1965	Julien LENHOFF
1965 – 1968	Georges FERRY
1968 – 1995	Claude BIQUILLON
1995 – 2001	André TRUR
2001 – à ce jour	Gérard VILLEMET



Le budget 2020 de la commune

C'est la **prévision** des dépenses et recettes, pour une année civile, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est obligatoirement voté en équilibre (dépenses=recettes).

Une gestion communale contrôlée permet de dégager un excédent de fonctionnement. Cet excédent est alors viré en section d'investissement (70 958 € en 2020) permettant ainsi le

LE FONCTIONNEMENT

RECETTES	montant	%
Produit des impôts locaux : Taxe habitation, Taxe foncière (s/bâti et non bâti)	340 708	52,39%
Dotations/compensations (Etat, ComCom, CAF), Droits de mutation, TVA	225 171	34,62%
Produits exceptionnels (intérêts parts sociales, subv, particip chèques vacances ...)	3 094	0,48%
Produits des services (*)	53 600	8,24%
Locations des salles et des logements communaux	15 800	2,43%
Travaux en régie	12 000	1,85%
Total des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2020	650 373	100,00%
Excédent de fonctionnement cumulé des années antérieures (9.47% du total des recettes)	68 015	
TOTAL DES RECETTES 2020	718 388	

(*) produits des services (vente de bois, concessions cimetière, facturation périscolaire, distillerie, location droit chasse, redevances d'occupation du domaine public communal ...)

DEPENSES	montant	%
Charges à caractère général (*)	216 550	33,45%
Charges de personnel (salaires + charges)	320 230	49,46%
Indemnités des élus (+ charges)	45 800	7,07%
Charges financières (intérêts des emprunts)	8 500	1,31%
Cotisations : Synd Assain, ONF	15 050	2,32%
FPIC : Fds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (**)	17 000	2,63%
Subventions : asso. communales (6 300 €), CCAS (8 000 €)	14 300	2,21%
Subventions : associations extérieures	5 000	0,77%
Dépenses imprévues	5 000	0,77%
Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2020	647 430	100,00%
Virement à la section d'investissement pour financement des travaux (9.88% du total des dépenses)	70 958	
TOTAL DES DEPENSES 2020	718 388	

(*) charges à caractère général (eau, électricité, gaz, téléphone, internet, contrats de maintenances, assurances, entretien de la voirie, des bâtiments, du matériel, des véhicules, de la forêt, fournitures scolaires et périscolaires, sorties périscolaires, illuminations, impôts fonciers, impressions, frais de réception, ouverture d'un livret aux nouveaux nés ...)

(**) le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées



L'INVESTISSEMENT		
RECETTES	montant	%
Subventions (Etat, Région, PNRL)	64 982	18,11%
Récupération de la TVA	56 438	15,73%
Taxe d'aménagement	1 800	0,50%
Couverture du déficit d'investissement 2019 (restes-à-réaliser inclus)	235 607	65,66%
Total des recettes réelles d'investissement de l'année 2019	358 827	100,00%
Excédent 2020 dégagé de la section de fonctionnement, permettant le financement des travaux d'investissement (16.51% du total des recettes)	70 958	
TOTAL DES RECETTES 2019	429 785	

DEPENSES	montant	%
Aménagement du territoire	75 147	18,80%
Achat parcelles boisées/vergers et achat terrains (y compris frais de Notaire)	73 235	
Transformation POS en PLU	1 912	
Voirie	98 400	24,61%
Lotissement Du Mont : aménagement parking + entrée	5 400	
Eclairage public	10 000	
Illuminations	4 000	
Sécurité routière : Signalisation horizontale et verticale du village	13 000	
Fourniture et pose de 4 caméras de vidéo-protection	11 000	
Travaux divers de voirie, plantations, espaces verts	13 000	
Aménagement parking rue Varney	42 000	
Bâtiments	145 300	36,35%
Construction d'un préau (périscolaire et groupe scolaire)	105 300	
Aménagement local Rûcher-école	5 000	
aménagement gîte-étape VVV	5 000	
Toiture local technique (étude, avant projet sommaire)	10 000	
Autres travaux sur bâtiments communaux	20 000	
Matériel et Mobilier et Autres équipements	24 430	6,11%
Attelage pour véhicules	630	
F&P Colombariums	8 300	
Achat matériel et mobilier divers (alarmes école, étagères, bancs ...)	6 000	
Fourniture et pose bornes à incendie (rue Varney et rue des Romains)	9 500	
Charges financières	56 482	14,13%
Remboursement des emprunts (capital)	34 950	
Travaux en régie	12 000	
Dépenses imprévues	9 532	
Total des dépenses réelles d'investissement de l'année 2020	399 759	100,00%
Déficit d'investissement cumulé des années antérieures (6.99% du total des dépenses)	30 026	
TOTAL DES DEPENSES 2020	429 785	



Les Conseils municipaux

Conseil du 05 Juin 2020

ELECTION DU MAIRE

Le 24 mai 2020 à 11 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PAYET Jean-Paul, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, le 19 mai 2020

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur VILLEMET Gérard : 14 (Quatorze) voix

Monsieur VILLEMET Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Gérard VILLEMET propose le même nombre d'adjoints (3) et invite les conseillers à voter pour la liste suivante : Marie-Pierre VANECK, Francis GRANDVEAUX, Sandrine GARÇON

INDEMNITES DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à :

NOM PRENOM	FONCTION	% INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
VANECK Marie-Pierre	Première adjointe	19.8
GRANDVEAUX Francis	Deuxième adjoint	19.6
GARÇON Sandrine	Troisième adjointe	14



Délégué au Syndicat d'Assainissement (Cycle d'eau)

Suite à l'installation du Conseil Municipal du 18 mai 2020, il convient de désigner deux délégués titulaires au Syndicat d'assainissement (Cycle d'Eau).

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer deux délégués titulaires.
Le vote à donner le résultat suivant :

VILLEMET Gérard et PAYET Jean-Paul, ayant obtenu la majorité, ont été élus.

Adopté à l'unanimité

Délégués au Syndicat des Eaux du Trey Saint Jean

Suite à l'installation du Conseil Municipal du 18 mai 2020, il convient de désigner deux titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat des eaux du Trey Saint Jean

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer deux délégués titulaires
Le vote à donner le résultat suivant :

VILLEMET Gérard et BLAISE Jean-Luc, ayant obtenu la majorité, ont été élus

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer deux délégués suppléants
Le vote à donner le résultat suivant :

GRANDVEAUX Francis et VICCHI Emmanuel, ayant obtenu la majorité, ont été élus

Adopté à l'unanimité

Délégué à la Défense

Suite à l'installation du conseil municipal du 18 mai 2020, il convient de désigner un délégué titulaire à la défense

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer un délégué titulaire
Le vote à donner le résultat suivant :

PAYET Jean-Paul, ayant obtenu la majorité, a été élu

Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

Désignation des membres aux différentes commissions communales

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer de nouvelles Commissions Communales,
- Considérant que le Maire est président de droit de chacune des Commissions Communales
- Après en avoir délibéré,



Désigne comme suit les membres des différentes commissions :

FINANCES - ECOLE - PERISCOLAIRE : VANECK Marie-Pierre, GRANDVEAUX Francis, CHARIS Sandrine, BONNE Stéphanie, KRAUSS Céline, PAYET Jean-Paul, BLAISE Jean-Luc

TRAVAUX - SECURITE - URBANISME : GRANDVEAUX Francis, VANECK Marie-Pierre, PAYET Jean-Paul, VICCHI Emmanuel, VINOT Nicolas, KUCZMARSKI Pierre-Damien, BLAISE Jean-Luc

COMMUNICATION - ETAT-CIVIL : GARÇON Sandrine, VANECK Marie-Pierre, EPIS Laurence, BLIN Céline, BONNE Stéphanie

MAISONS FLEURIES - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE : BLIN Céline, MASELLA Nicodémo, BONNE Stéphanie, BLAISE Jean-Luc, KRAUSS Céline

FORET - ENVIRONNEMENT - BIE NS COMMUNAUX : PAYET Jean-Paul, GRANDVEAUX Francis, MASELLA Nicodémo, KUCZMARSKI Pierre-Damien, VICCHI Emmanuel, VINOT Nicolas

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires : GRANDVEAUX Francis, PAYET Jean-Paul, VICCHI Emmanuel

Suppléants : BLAISE Jean-Luc, MASELLA Nicodémo, KUCZMARSKI Pierre-Damien

Adopté à l'unanimité

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Une seule liste est déclarée, constituée par : BLIN Céline, GARÇON Sandrine, EPIS Laurence, CHARIS Sandrine

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

* À déduire (*bulletins blancs*) : 0

* Nombre de suffrages exprimés : 15

* Suffrages obtenus par la liste unique : 15



Ont été proclamées membres du conseil d'administration du CCAS : BLIN Céline, GARÇON Sandrine, EPIS Laurence, CHARIS Sandrine

Adopté à l'unanimité

Fixation des taux des taxes 2020

Le Conseil Municipal fixe les 2 taux pour le calcul des impôts comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties : 15.91%
- Taxe foncière propriétés non bâties : 48.53 %

Conseil du 17 juillet 2020

Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2020 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 718 388.48 €
- Recettes de fonctionnement : 718 388.48 €
- Dépenses d'investissement : 429 785.12 €
- Recettes d'investissement : 429 785.12 €

Nouveaux tarifs du Périscolaire au 01/09/2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que la « Commission Finances/école/périscolaire » s'est réunie le 10 Juillet 2020 afin d'étudier la possibilité d'une augmentation des tarifs du Périscolaire et Accueil de Loisirs.

La Commission soumet au vote des Conseillers une nouvelle grille de tarifs applicable au 01.09.2020.

Le Conseil Municipal :

- Considérant le reste-à-charge récurrent du compte annuel d'exploitation du Service Périscolaire/Accueil de Loisirs
- Considérant que la réglementation en vigueur (taux d'encadrement, protocole sanitaire ...) oblige à des dépenses supplémentaires, essentiellement en charge de personnel
- Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis l'ouverture de septembre 2013
- Vu la proposition de la Commission Finances/école/périscolaire
- Après en avoir délibéré

FIXE, à compter du 01.09.2020, les tarifs de l'accueil Périscolaire et l'accueil de Loisirs comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF inf ou = 800	QF sup à 800
1 heure d'accueil	2.10	2.20
Pause méridienne (repas + 2 heures 11h30-13h30)	7.20	7.50
Heure du goûter (gouter + 1 heure de 16h30-17h30)	2.60	2.70



ACCUEIL DE LOISIRS	QF inf ou = 800	QF sup à 800
Forfait 3 jours (avec repas) : journée complète uniquement	50.00	55.00
Forfait 4 jours (avec repas) : journée complète	70.00	75.00
Forfait 4 jours (avec repas) : demi-journée	39.00	45.00
Forfait 5 jours (avec repas) : journée complète	80.00	85.00
Forfait 5 jours (avec repas) : demi-journée	49.00	55.00
Forfait 6 jours (avec repas) : journée complète	103.00	108.00
Forfait 6 jours (avec repas) : demi-journée	72.00	78.00
Forfait 7 jours (avec repas) : journée complète	110.00	115.00
Forfait 7 jours (avec repas) : demi-journée	80.00	90.00

Dispositions de facturation applicables à l'Accueil de Loisirs :

1) En cas de maladie d'un enfant préalablement inscrit

- condition : présentation obligatoire d'un certificat médical (toute journée entamée est due)
- déduction : au prorata des journées d'absence, calculé sur la base du forfait prévu

2) Fratrie : tarifs dégressifs

- pour le 2^e enfant : déduction de 8%
- pour le 3^e enfant : déduction de 15%

3) Enfants « extérieur » :

- majoration du tarif de 10%
- Idem pour les enfants ayant sa proche famille domiciliée à Norroy

Création de quatre emplois non permanents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ils auront pour fonction des travaux d'entretien du patrimoine communal.

Il propose de procéder à la création de quatre emplois d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer à compter du 17 juillet jusqu'au 31 août 2020 quatre emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h ;
- Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon
- Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.



Modification de la durée hebdomadaire de travail

Suite au départ en retraite d'un employé communal, la réorganisation des services entraîne une modification de la durée hebdomadaire, à compter du 1 septembre 2020, des postes suivants :

- Le poste animateur augmente de 33/35^{ème} à 35/35^{ème}
- Le poste d'adjoint animation augmente de 27/35^{ème} à 35/35^{ème}
- Le poste d'adjoint technique augmente de 22/35^{ème} à 32/35^{ème}
- Le poste d'adjoint technique augmente de 7.84/35^{ème} à 8.20/35^{ème}

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

*d'adopter cette modification

*de modifier le tableau des emplois

Transformation d'un poste CDD en CDI

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée et au décret du 15 février 1988 modifié, en cas de renouvellement de contrat au-delà de 6 ans, la reconduction du contrat ne peut se faire que pour une durée indéterminée en CDI (contrat de travail à durée indéterminée)

Conditions : L'agent doit occuper un emploi permanent relevant de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26/01/1984. L'agent doit comptabiliser au moins 6 ans de services effectifs sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique et dont le CDD est renouvelé sur un emploi permanent, accomplis auprès de la même collectivité.

L'agent dont le contrat arrive à échéance le 31/08/2020 remplit les conditions à la transformation de son CDD en CDI en application de cette législation.

Aussi, il est proposé de renouveler le contrat de l'agent concerné par un contrat à durée indéterminée au grade d'ATSEM et adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 1^{er} échelon pour 35/35^{ème}, indice brut 353 indice majoré 329

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* autorise le Maire à renouveler et signer le contrat de l'agent concerné par un contrat à durée indéterminée au grade d'ATSEM et adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 1^{er} échelon, pour 35/35^{ème}, indice brut 353 indice majoré 329

*de modifier le tableau des emplois

Convention pour l'occupation d'un immeuble au bénéfice du Ministère de l'Intérieur

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise l'installation de l'infrastructure du réseau de radiocommunications sécurisées de la police nationale (système « INPT » Infrastructure Nationale Partagée des Télécommunications). L'emplacement est situé au lieu-dit « le Haut de Salle » parcelle cadastrée section C1
- Accepte la convention d'occupation temporaire d'un immeuble pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans entre Monsieur le Directeur Département des Finances Publiques de la Meurthe et Moselle agissant au nom et pour le compte de l'État et la Commune de Norroy les Pont-à-Mousson

Le montant annuel de la redevance s'élève à 2 400 € et sera augmenté annuellement de 2 %.



Redevance R1 par GRDF

La distribution de gaz au service public donne lieu au paiement d'une redevance annuelle R1 par GRDF
Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte le montant de 1 179.90 € relatif à la R1 2020

Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par GRDF

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance (RODP)

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 définit la revalorisation annuelle de son montant en fonction du dernier index ingénierie connu au 1 janvier de l'année concernée.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 380 € relatif à la RODP 2020

Délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel de Lorraine

Suite à l'installation du conseil municipal du 18 mai 2020, il convient de désigner un titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel de Lorraine (PnrL)

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer un délégué titulaire

Le vote à donner le résultat suivant :

GRANDVEAUX Francis, ayant obtenu la majorité, a été élu

Nous avons procédé au vote à main levée afin de nommer un délégué suppléant

Le vote à donner le résultat suivant :

MASELLA Nicodémo, ayant obtenu la majorité, a été élu.

Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion locale (ou IN-PACT GL)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-1, L.1524-5 et R- et suivants ;

Vu la délibération du 07/12/2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Norroy lès Pont-à-Mousson à adhérer à la SPL Gestion Locale.

Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion locale à la suite des élections municipales de 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de désigner Madame VANECK Marie-Pierre comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Local.



Approbation du rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019

Vu la délibération du 07/12/2018 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la commune de Norroy lès Pont-à-Mousson à devenir adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune de Norroy-lès Pont-à-Mousson est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Monsieur VILLEMET Gérard, Maire, des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'approuver le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019.

Conseil du 28 Août 2020

Diminution des indemnités du Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, des indemnités de fonction fixées à 51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, mais qu'à sa demande et par délibération, il peut fixer une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le maire expose son choix de diminuer au taux de référence du mandat précédent qui était de 43%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision de monsieur le maire de fixer ses indemnités de fonction à 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique à partir du 1 septembre 2020.

Suppression des indemnités du 2ème adjoint

Le conseil Municipal a fixé, dans les conditions prévues par la loi, par délibération du 5 juin 2020, les indemnités d'adjoint.

Considérant qu'à sa demande, Monsieur Francis GRANDVEAUX qui a le poste de Vice-président à la Com Com ne souhaite plus bénéficier de ses indemnités, le Conseil Municipal accepte sa décision qui prendra effet le 01/09/2020.



Indemnités de fonction aux conseillers municipaux délégués

Après avoir fixé les indemnités des adjoints, le conseil municipal décide de donner une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué Mr Jean Paul PAYET affecté aux forêts - environnement - biens communaux de 6%.

Cette répartition des indemnités de fonction permet à la commune de faire une économie de 19 596 € par an.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux (DETR) : Travaux de prévention « Covid 19 » au groupe scolaire

Suite au protocole sanitaire imposé par l'Etat, le Conseil Municipal, en prévention de la COVID 19, a réalisé une buanderie au sein du groupe scolaire Charles Gazin.

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'une buanderie
- Approuve l'estimation de la dépense qui s'élève à 4 008.57 € HT 4 810.29€ TTC.
- Sollicite de l'Etat une subvention, au taux maximum, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Covid 19.

Attribution de subvention de fonctionnement aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations à savoir :

- CLUB DE L'AMITIE : 1 100 €
- FJEP NORROY : 2 500 €
- P'TITS LOUPS DE NORROY : 2 200 €
- PETANQUE : 500 €
- INSTITUT MAGOT : 200 €
- AIDE A DOMICILE DU PAYS MUSSIPONTAIN : 200 €
- TOURISME ET LOISIRS DU PERE HILARION : 200 €
- SSIAD : 200 €
- S.N.I : 200 €
- LES RESTOS DU CŒUR : 200 €



Transferts de crédits

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de transférer du chapitre 61 article 6188 « Autres frais divers » au chapitre 67 article 673 « Titres annulés » la somme de 460€

Participation à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé en avril dernier l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéienne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type masque de catégorie 1
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles enfant et adulte
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le conseil départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire proposé aux conseillers municipaux :

- De prendre acte de la délibération du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans » ;
- D'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 0.654 € par masque (1200 masques) soit la somme de 783.90 € au titre de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions citées supra.

Coupe de bois de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté



- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'assiette présentées ci-après.
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF
- Pour les coupes inscrites fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021

*Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers : Parcelles n°10 et 11

*Autorise la vente par l'Office National des Forêts des arbres sur pied, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Désignation du représentant de la commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu l'article 1609 noniès C du Code Général des impôts

Vu plus particulièrement le IV de cet article

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson (CCBPAM) du 23 juillet 2020 créant la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) et fixant sa composition ;

Considérant que les Communautés de Communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique sont soumises aux dispositions de l'article 1609 noniès C précité du Code Général des Impôts précité,

Considérant qu'au titre du IV de cet article, il est créé entre la communauté et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC),

Considérant que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers, qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et les conditions prévues par le présent code et les textes régissant ces organismes,

Considérant que conformément à la délibération précitée de la CCBPAM créant la CLETC et fixant sa composition, la commune doit désigner un représentant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Francis GRANDVEAUX.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

M. le maire informe le conseil municipal des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu – promouvables », est fixé par le conseil municipal. Il peut varier entre 0 et 100 %.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à compter du 1 décembre 2020

1. D'adopter le ratio suivant :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	50 %

Création et suppression de poste suite a avancement de grade

Suite à l'avis favorable de principe du comité technique paritaire en date du 27/08/2020 relatif à un avancement de grade, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, à compter du 1 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de supprimer un poste permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35H, à compter du 1 décembre 2020
- Modifie ainsi le tableau des emplois
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2020

Don aux victimes de la tempête Alex

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par la tempête Alex dans de nombreuses communes des Alpes Maritimes, l'Association des Maires ruraux de France a lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux Communes sinistrées.

Ces aides, qui seront affectées aux besoins de premières urgences, pour les populations sans abris et affectées par la perte de leurs biens matériels, sont à effectuer sur le compte de la Croix Rouge ouvert à cet effet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser un don de 250€.

Conseil du 11 Décembre 2020

Création d'un emploi non permanent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel non permanent à temps non complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.



Il aura pour fonction des travaux d'entretien du patrimoine communal.

Monsieur le Maire propose de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer du 14/12/2020 au 18/12/2020 un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31h.

Désignation d'un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts

Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Jean-Paul PAYET comme membre de la CIID.

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de masques contre le covid 19

Afin de répondre aux besoins urgents, de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson et de ses communes membres, en matière d'équipements de protection sanitaire en raison de la pandémie liée au Covid 19, il est constitué entre les collectivités susvisées un groupement de commandes.

Après exposé par monsieur le Maire de la convention qui définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Le conseil municipal décide d'accepter les termes de la convention et autorise le maire à signer ladite convention.

Convention relative aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe-et-Moselle

Le conseil municipal a autorisé par délibération le 28 août 2020 à signer des conventions relatives aux services facultatifs proposés par le centre de gestion de la fonction publique à savoir :

- Convention Forfait de base
- Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire
- Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance
- Convention de Partenariat, dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la maire à signer la convention

Redevance annuelle pour occupation du domaine public par Orange

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public, le conseil municipal fixe le montant de la redevance due par orange comme suit :



ANNEE 2020	Patrimoine Total déclaré	Prix Unitaire en €/km	Montant redevance
Artère aérienne (Km)	6.65	55.54	369.34 €
Artère souterraine (Km)	13.236	41.66	551.41 €
TOTAL A PAYER			920.75€

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Après en avoir donné lecture et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2019

Par délibération du **26 octobre 2018** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021

La commune a sollicité l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la commune, car Il est impératif de gérer la population féline en maîtrisant leur prolifération.

La fondation 30 millions d'amis propose une convention dans laquelle elle prend en charge à hauteur maximum de :

- 80€ TTC pour une ovariectomie + tatouage
- 60€ TTC pour une castration + tatouage

Et la commune s'engage à participer, à hauteur de 50%, au financement des actes.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition et autorise le maire à signer ladite convention.



Les Associations

F J E P

Et la « Covid » s'invita.

Si cette année reste dans les mémoires, ce sera pour ne pas avoir permis au FJEP de vivre pleinement sa vie d'association au service du village.

En effet, comme le souligne son président, Damien Dubois, nous avons dû annuler la plupart de nos manifestations (bal du foot, bal du printemps, 1^{er} mai, 14 juillet, St Nicolas), ce qui sur un plan financier a été très préjudiciable, car il ne faut pas oublier que nous avons des dépenses inhérentes au fonctionnement, comme les assurances des locaux occupés, le téléphone, l'entretien du matériel, etc.

Heureusement, nous avons pu compter sur la commune au travers de la subvention qu'elle nous verse, même si celle-ci a été revue à la baisse.

Cependant, en respectant les consignes sanitaires, nous avons, quand même, organisé une mini fête de la musique qui a permis à une centaine de personnes d'oublier, l'espace d'un instant, le côté anxiogène de cette époque, et de venir passer un moment festif autour d'une flammekueche ou d'un pâté lorrain, le tout confectionné sur place. Soulignons au passage l'excellente prestation de notre sonneur de trompe de chasse local, Hervé Thomas.

Ensuite, lors de la fête du village les « Footeux » n'ont pas dérogé à leurs traditionnelles « Livrées », sur le thème « Hommage aux soignants » au cours desquelles ils sont passés dans le village pour accrocher la célèbre petite fleur au revers des vestons ou aux cols des cardigans.



Sur un plan sportif, l'équipe de football a très peu joué, puisque les rencontres se sont arrêtées en mars. Aucun classement n'a été établi. Rappelons que l'an dernier, l'équipe a terminé première de son groupe.

Et l'année était déjà terminée...

Par décision du conseil d'administration, et conformément aux statuts, l'assemblée générale a été reportée à l'an prochain.

Composition du bureau :

Président : Damien DUBOIS

Secrétaire : Joël MATHIEU

Trésorier : Gérard GROSS

Membres :

- Marie Lorraine CALLOT
- Maxime GROSS
- Rachel MATHIEU
- Sylvie MATHIEU
- Patrick MISSENERD
- Jonathan BOUCHER
- Denis MAZURIER
- Yannick DELAMARCHE
- Martine GROSJEAN
- Franck LEROY
- Fatiha NAGUEL
- Frédéric TOUSSENOT

Article rédigé par Joël MATHIEU





La Pétanque de Norroy

Président.....Frédéric TOUSSENOT

Vice-Président.....Damien DUBOIS

Secrétaire.....Didier SCHLOUP

Trésorière.....Sylvie SCHLOUP

Trésorière adjointe.....Véronique SAUT

A ce jour l'association compte 43 membres.

Compte tenu de la restriction sanitaire, due à la covid-19, toutes les activités prévues ont été annulées. Seule une journée pour les membres de l'association a pu être organisée le 12 juillet avec barbecue et concours inter-membre.



Si la situation sanitaire le permet, l'association prévoit d'organiser en 2021 plusieurs concours dont sa traditionnelle manifestation du 14 juillet.

Les dates de ces manifestations seront communiquées ultérieurement.





Concours interne



L'association maintient sa participation à des actions caritatives en faisant un don de 300 € au CCAS de Norroy.



Club de l'Amitié

Composition du bureau pour 2019 -2020

Président**Mr Jean Marie RAOULT**
Vice-président.....**Mr Pierre KRAUSS**
Trésorière.....**Mme Nicole FORET**
Secrétaire**Mme Monique SINGLE**

Membres CA :

Mmes et Mrs : Liliane CLEMENT, Simone ROBERT, Roger CHAPELIER, Fernand DARRET, Marie Lorraine CALOT, Claude KLEIN, Patrice SINGLE, Monique KRAUSS

Nous avons 28 membres actifs.

LES CONTACTS : Tel Mr RAOULT 06 81 68 94 15 ou 06 79 88 00 26 (avec message)

Mme FORET 03 83 81 30 71 ou à LA MAIRIE 03 83 81 13 62

LA VIE DU CLUB DANS UNE ANNEE EXCEPTIONNELLE

Notre fonctionnement pour cette année 2020, a été très compliqué entre les confinements à respecter et notre liberté d'action. Aucune possibilité de réaliser correctement les programmes prévus, sauf pour les jeux belote et scrabble (30 JEUDIS pour 9 ou 10 personnes) et les repas début d'année. Pas de voyage pour le 25^{ème} anniversaire etc... Le protocole est dur pour nos anciens. Aucune possibilité de prévision pour 2021. Malgré cela nous sommes à votre disposition (voir téléphones).

Assemblée Générale le 04 février 2020



Infos club : Nous avons perdu un de nos membres du CA ce 23 novembre.

Mr KLEIN Claude est décédé à l'âge de 74 ans. Adhérent depuis 2012. Il a toujours participé à nos travaux et activités avec toujours une grande disponibilité. Merci CLAUDE

Nous avons perdu 4 autres personnes, Mmes GROSS, DEVAUX, CHALDEBAS, VIEN.



LA VIE DU CLUB en 2020



LES ROIS

Le

5 JANVIER 2020

REPAS
Du
12 JANVIER 2020



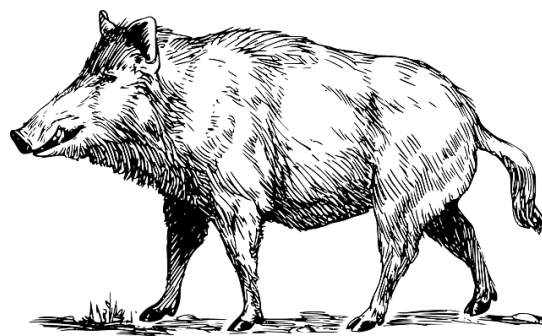
ASSEMBLEE GENERALE

Le 4 FEVRIER 2020

REPAS
Du
1 MARS 2020



A C C A de Norroy



Président de l'ACCA, Monsieur VILLEMET Frédéric.

Pour le département de la Meurthe et Moselle et la saison 2020-2021, la chasse s'étend du 20 septembre 2020 au 28 Février 2021, principalement le samedi matin.

Calendrier des battues sur notre commune :

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
20 Dimanche	1 Jeudi	1 Dimanche	1 Mardi	1 Vendredi	1 Lundi
21 Lundi	2 Vendredi	2 Lundi	2 Mercredi	2 Samedi	2 Mardi
22 Mardi	3 Samedi	3 Mardi	3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mercredi
23 Mercredi	4 Dimanche	4 Mercredi	4 Vendredi	4 Lundi	4 Jeudi
24 Jeudi	5 Lundi	5 Jeudi	5 Samedi	5 Mardi	5 Vendredi
25 Vendredi	6 Mardi	6 Vendredi	6 Dimanche	6 Mercredi	6 Samedi
26 Samedi	7 Mercredi	7 Samedi	7 Lundi	7 Jeudi	7 Dimanche
27 Dimanche	8 Jeudi	8 Dimanche	8 Mardi	8 Vendredi	8 Lundi
28 Lundi	9 Vendredi	9 Lundi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Mardi
29 Mardi	10 Samedi	10 Mardi	10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mercredi
30 Mercredi	11 Dimanche	11 Mercredi	11 Vendredi	11 Lundi	11 Jeudi
	12 Lundi	12 Jeudi	12 Samedi	12 Mardi	12 Vendredi
	13 Mardi	13 Vendredi	13 Dimanche	13 Mercredi	13 Samedi
	14 Mercredi	14 Samedi	14 Lundi	14 Jeudi	14 Dimanche
	15 Jeudi	15 Dimanche	15 Mardi	15 Vendredi	15 Lundi
	16 Vendredi	16 Lundi	16 Mercredi	16 Samedi	16 Mardi
	17 Samedi	17 Mardi	17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mercredi
	18 Dimanche	18 Mercredi	18 Vendredi	18 Lundi	18 Jeudi
	19 Lundi	19 Jeudi	19 Samedi	19 Mardi	19 Vendredi
	20 Mardi	20 Vendredi	20 Dimanche	20 Mercredi	20 Samedi
	21 Mercredi	21 Samedi	21 Lundi	21 Jeudi	21 Dimanche
	22 Jeudi	22 Dimanche	22 Mardi	22 Vendredi	22 Lundi
	23 Vendredi	23 Lundi	23 Mercredi	23 Samedi	23 Mardi
	24 Samedi	24 Mardi	24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mercredi
	25 Dimanche	25 Mercredi	25 Vendredi	25 Lundi	25 Jeudi
	26 Lundi	26 Jeudi	26 Samedi	26 Mardi	26 Vendredi
	27 Mardi	27 Vendredi	27 Dimanche	27 Mercredi	27 Samedi
	28 Mercredi	28 Samedi	28 Lundi	28 Jeudi	28 Dimanche
	29 Jeudi	29 Dimanche	29 Mardi	29 Vendredi	
	30 Vendredi	30 Lundi	30 Mercredi	30 Samedi	
	31 Samedi		31 Jeudi	31 Dimanche	



Composition du bureau : élu le 25/04/2020 pour une durée de 3 ans

Président :	VILLEMET Frédéric	<u>Membres</u> :	PERRIN Robert
Vice-président :	DURAND Julien		PERRIN Olivier
Trésorière :	VILLEMET Martine		THOMAS Philippe
Secrétaire :	MARCHAL Samuel		RIO ARIEIRO Christophe
			VILLEMET Philippe

Coordonnées Fédération de chasse :

Pour écrire : CS 70025 – 54702 Pont-à-Mousson CEDEX

Pour rendre visite : ZA Atton Sud – Rue Pierre Adt – 54700 Atton

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tél : [03 83 81 67 98](tel:0383816798) – **Fax** : 03 83 82 08 99

Adresse de messagerie : contact@fdc54.com

Site : <https://www.fdc54.com> **Pour consulter la liste des jours de chasse, sélectionnez un massif en cliquant sur la carte puis choisissez une commune dans la partie droite.**

SECURITE :



Il est fait obligation de signaler les battues, par apposition de panneaux comportant la mention "chasse en cours", sur les principaux chemins et voies desservant les zones où l'action de chasse est en cours.

Cette mise en place est faite sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur de chasse avant le début d'une action de chasse au grand gibier sous forme de battue. Les panneaux devront être retirés dès l'action de chasse terminée.



Promeneurs, pour votre sécurité, respectez les pancartes « Chasse en cours ».





Les années se suivent mais ne se ressemblent pas

Une année apicole surprenante par rapport aux autres années mais avec des miels d'une très bonne qualité

Malgré l'impact du COVID 19, les cours ont pu être dispensés sans difficulté mais avec une organisation à mettre en œuvre au pied levé.

Bilan Apicole 2020

Le rucher école de Norroy (CETA-54), est situé en haut d'une colline bénéficiant d'un bon biotope et d'une flore très diversifiée en plantes et arbres mellifères, ce qui est un atout majeur pour bénéficier de bonnes récoltes.

Cette année nous avons été favorisés par un hiver doux. Les colonies d'abeilles ont donc démarré très tôt. Suivi d'une saison de pluie et une floraison abondante derrière sans fortes gelées.

Côté récoltes, le miel de printemps était plutôt dans la moyenne haute, le miel d'acacia a été vraiment moyen car il faisait déjà sec en avril/mai.

La récolte de miel d'été a été mauvaise due à la canicule qui n'a rien arrangé car les plantes n'avaient plus de nectar, les acacias notamment ont séchés sur pied, ce qui a fortement perturbé nos colonies d'abeilles à la recherche de nourriture.

On note aux vues des premières analyses rendues, une prédominance de la ronce, des tournesols et du miellat de forêt qui ont donné à notre miel d'été de bonne qualité cette couleur ambrée.

En Septembre et Octobre, le fleurissement abondant du lierre a permis à nos colonies de faire le plein de nourriture.

Actuellement, les colonies parées pour l'hiver sont au repos bien au chaud dans leurs ruches.

L'apiculteur quant à lui, pourra se reposer et préparer le matériel pour la future année, tout en restant vigilant sur son rucher.

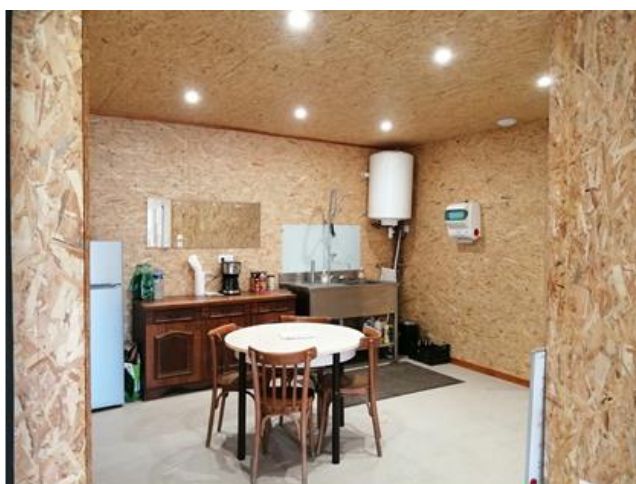
Le nouveau rucher Ecole

C'est dans des locaux flambants neufs que les élèves de la session 2020 du CETA-54 ont suivi les cours d'initiation à l'apiculture.

Suite à la construction en 2019 du gros œuvre, ci-dessous les finitions et aménagements réalisés en automne 2019.



Salle des cours



Kitchenette

Point sur les Cours 2020

Un premier cours en février, basé sur la présentation du matériel, du Ceta, sa structure, le programme, les objectifs, les obligations de l'apiculteur, la législation et la fiscalité.

Ensuite vinrent les cours théoriques en mars, Un cours sur la botanique et les plantes mellifères (très apprécié par nos élèves), suivi d'un cours sur les maladies de l'abeille et leurs traitements.

Et les cours pratiques en avril et mai :



Salle des cours : cours théoriques,

Nous étions en période de confinement : respect de la distanciation et port du masque



Présentation et préparation du matériel



Le Rucher : Parc de stockage des ruches



En Mars, place ensuite aux activités pratiques en trois groupes, répartis sur le rucher école.

(En résumé : nettoyage de planchers, visite du couvain, équilibrage des ruches et divisions.)



Cours pratiques :

Présentation des ruches,



Ouverture des ruches

Visite de tous les cadres de la ruche



EXTRACTION DES MIELS

Récolte du miel : C'est le 15 mai qu'a eu lieu la 1^{ère} récolte du miel de printemps



Désoperculassions des cadres du miel



Cadre non désoperculé





Miel de printemps



Les élèves au travail

(Récolte moyenne, mais des miels de qualité)

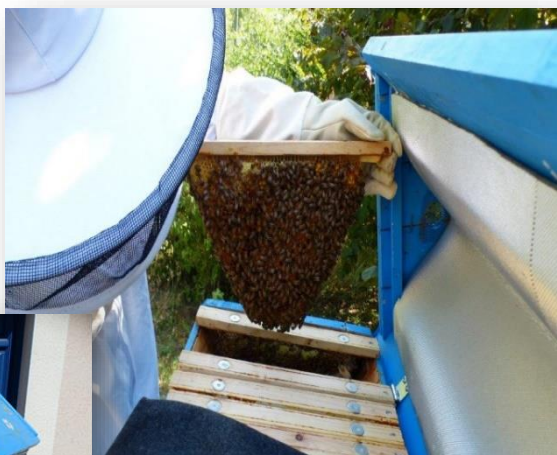
Et dernier cours début septembre, sur le traitement sanitaire et la mise en hivernage.
Soit, au total, 9 séances données de 13h30 à 17h30 environ.

« UNE PREMIERE AU RUCHER ECOLE »

A la demande d'une élève nous avons créé une colonie et procédé à son enruchement dans une ruche



Mise en place des cadres dans la ruche



Ruche Kenyane

Kenyane :



En respect aux interdictions et obligations gouvernementales, suite au COVID 19, nous avons été obligés de reporter l'inauguration du nouveau CETA nouvellement réalisé, qui était prévu au début de l'année 2020 à l'année prochaine, la date sera fixée en fonction des évènements.

« En attendant, les membres du CETA-54 et moi-même vous souhaitons une très belle année en devenir, pleine de joie, des rires et du bonheur, de bonne santé surtout, de l'espérance et de la foi pour avancer. Une année de partage et de paix intérieure, une année de renouveau, une nouvelle année en somme !!! »



L'Abeille, c'est notre... vie. Protégeons-la

Vous qui souhaitez peut-être devenir apiculteur, n'hésitez pas à parcourir le site Internet et pourquoi ne pas prendre contact avec nous ! C'est avec plaisir que l'on répondra à vos questions.

Le rucher école est doté d'un site Internet www.ceta54.fr permettant ainsi de se faire connaître d'un large public. Celui-ci permet de capitaliser les informations pour qu'ensuite, elles servent au plus grand nombre.

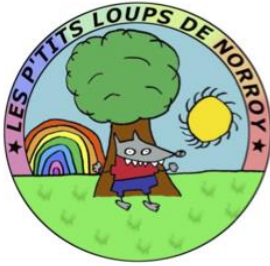
Contact : CETA-54
26 Rue de la Taie
54700 NORROY LES PONT A MOUSSON

Article rédigé par :

Le Président, André TRUR
Tél : 06.11.15.67.01
trur.andre@neuf.fr



Les P'tits loups de Norroy



Les P'tits loups de Norroy

« Une Association de parents bénévoles
au service des élèves de l'école Charles Gazin ! »

Composition du Conseil d'administration pour l'Année 2020-2021 :

- ✕ *Président* : Mr Alexandre RÉAL, *papa de Manon (CM1)*
- ✕ *Vice-Présidente* : Mme Emilie ADAMCZYK, *maman d'Éma (CP)*
- ✕ *Vice-Président* : Mr Arnaud BALANDIER, *papa d'Alexis (GS)*
- ✕ *Secrétaire* : Mme Aline CHESNIER, *maman de Noémie (CM1)*
- ✕ *Secrétaire adjointe* : Mme Virginie BAUMEISTER, *maman de Maélye (CE2) & de Jules (GS)*
- ✕ *Trésorière* : Mme Fanny MACCHI, *maman d'Éléna (CM1) & Giulia (PS)*
- ✕ *Trésorière adjointe* : Mme Cindy COURTE, *maman d'Ugo (CM2)*

- ✕ Madame Béatrice BORLAT, *maman d'Hugo (CM2)*
- ✕ Madame Gwenola DE SOUSA, *maman d'Anaé (CM1)*
- ✕ Madame Ségolène FIDRIE, *maman de Louise (CE2)*
- ✕ Madame Delphine LEA, *maman de Lison (CM2) & Léon (CE2)*
- ✕ Madame Céline MAGRINI, *maman de Léna (MS)*
- ✕ Madame Magaly METRAT, *maman d'Érine (CM1)*
- ✕ Madame Vanessa RÉAL, *maman de Manon (CM1)*
- ✕ Monsieur Maxime ADAMCZYK, *papa d'Éma (CP)*
- ✕ Monsieur Sébastien COURTE, *papa d'Ugo (CM2)*
- ✕ Monsieur Tony DE SOUSA, *papa d'Anaé (CM1)*
- ✕ Monsieur Ali ISIK, *papa d'Anil (GS)*
- ✕ Monsieur Pierre MACCHI, *papa d'Éléna (CM1) & Giulia (PS)*

Pour l'année scolaire 2019-2020, 60 familles sur les 86 familles présentes à l'école ont adhéré à l'association (soit 69,77%), chiffre toujours en légère progression par rapport à l'année précédente. Elles en sont particulièrement remerciées. Cela participe, comme l'organisation de manifestations et d'activités, à recueillir des fonds permettant le financement de projets, de matériels ou de sorties pédagogiques.

L'association précise que l'adhésion n'est pas réservée aux seuls parents ayant des enfants scolarisés à l'école de NORROY.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pourrez obtenir un bulletin d'adhésion sur simple demande à l'adresse mail : lesptitsloupsdenorroy@orange.fr

Malgré la pandémie, sur les 11 opérations ou manifestations programmées sur l'année 2019/2020 (chiffre jamais atteint), l'Association a pu mener à son terme 8 d'entre elles :

- Lundi 2 septembre 2019 : Accueil de la rentrée : Innovation pour l'Association, nous avons souhaité accueillir l'ensemble des parents autour d'un petit café servi à l'issue de la rentrée de leurs enfants.



- Samedi 14 septembre 2019 : Soirée d'accueil des nouveaux parents : Nouveauté également de cette année, une soirée placée sous le signe de la convivialité permettait à chaque parent de pouvoir en rencontrer d'autres.
- Mercredi 30 octobre 2019 : Halloween (*) : le défilé dans le village est toujours un moment privilégié et attendu des enfants.
- Décembre 2019 : Vente de chocolats de Noël : L'association a proposé la vente de chocolats de Noël. Elle remercie les parents ayant parfaitement souscrit à cette action puisque le montant cumulé des commandes atteint la somme de 3.561,12 €.
- Décembre 2019 : Vente de sapins de Noël
- Vendredi 13 décembre 2019 : le Spectacle & Marché de Noël : Comme chaque année, une réussite due en grande partie à la qualité des chants proposés par l'équipe enseignante et à l'émotion née notamment chez les parents de maternelle de voir leur enfant chanter en spectacle pour la première fois. L'association remercie de Périscolaire et plus spécifiquement Géraldine pour la fabrication d'une fresque géante servant de décor. A l'issue du spectacle, le Père Noël nous a fait le plaisir de sa visite, apportant à chaque enfant son premier cadeau.
- Samedi 25 janvier 2020 : le Loto de l'école Charles GAZIN (*)
- Dimanche 8 mars 2020 : Bourse Vêtements, jouets & puériculture (*) : 30 tables sont mises à disposition des exposants.
- Samedi 4 avril 2020 : Carnaval - Soirée dansante déguisée (*) : cette soirée a dû être annulée.
- Printemps 2020 : Maxi tombola : L'Association avait envisagé une grosse tombola via des tickets à gratter avec des lots de grande valeur. Malheureusement, cette distribution de tickets n'a pu être menée à son terme en raison des événements sanitaires.
- Vendredi 19 juin 2020 : la kermesse de l'école (*) précédée d'un spectacle de l'école : L'édition 2020 de la kermesse a dû être annulée avec regrets. Nous savons parfaitement le déchirement des élèves de CM2 privés de leur dernière kermesse.

(*) = manifestations ouvertes à l'ensemble du village

Ces manifestations ont permis le financement de matériels à l'école selon les souhaits de l'équipe enseignante : (Livres, manuels scolaires, jeux,..) pour un montant de plus de 750 € sur l'année scolaire 2019/2020 ; ainsi que le financement d'une machine à pop-corn inaugurée à l'occasion du marché de Noël. Il est à noter que le socle sur roulettes a été entièrement fabriqué par un membre du Conseil d'administration, limitant considérablement le coût d'achat.

La crise sanitaire a eu des répercussions importantes sur la vie de l'association : L'annulation de projets comme par exemple le « Grand voyage » des classes de CE1, CE2, CM1 & CM2 « Classe Découverte Renaissance en vallée des Rois dans les châteaux de la Loire » initialement programmé du 1^{er} au 3 juillet 2020. Ce voyage a été remboursé à tous les parents ; l'Association conservant néanmoins à sa charge le coût de l'annulation (à savoir l'Assurance) à hauteur de près de 500 €.

Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour les contraintes sanitaires demeurent particulièrement substantielles. L'Association demeurera intransigeante en terme de sécurité des enfants et des adultes ; cette dernière devant demeurer une priorité absolue.

En l'état actuel des règles sanitaires, l'organisation de certaines des manifestations habituellement organisées par l'association risque d'être compromise ou devra être repensée. C'est dans cet état d'esprit et estimant peu responsable de vouloir maintenir un défilé dans les rues de NORROY de plus de 70 enfants dans le respect des règles sanitaires et dans un souci de protection



des aînés nous ouvrant leur porte que nous avons décidé de fêter Halloween au Cinéma CONCORDE de Pont-à-mousson.

Nous avons ainsi offert à tous les enfants de maternelles et de primaires des membres de l'Association une place de Cinéma le mercredi 28 octobre pour les films : « Les Trolls 2 : Tournée mondiale » ou « Mon Grand-père et moi » ainsi qu'un paquet de pop-corn ou de bonbons.

L'Association, tout en se montrant innovante et réactive forme le vœu néanmoins que la priorité de cette année puisse être l'organisation ou le maintien de manifestations destinées aux enfants.

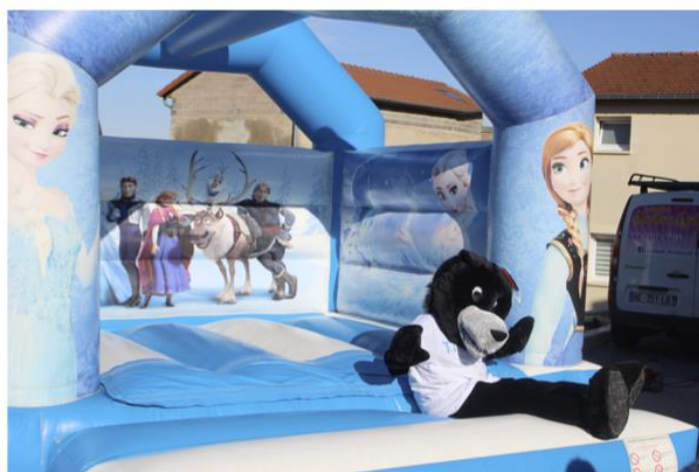
Parallèlement, l'Association poursuit avec l'équipe enseignante et sa Directrice, Madame Elise GUIET, ses actions pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants.

En effet, et alors même que les sorties scolaires sont excessivement complexes à mettre en œuvre en raison des règles sanitaires dues à la lutte contre la pandémie, l'intervention de personnes extérieures momentanément impossibles à l'école en raison du classement actuel du plan Vigipirate au niveau « Sécurité renforcée – risque d'attentat », l'Association a d'ores et déjà approuvé au jour de la rédaction de cet article (soit le 7 décembre 2020), les 3 premiers projets d'école suivants :

- Projet d'Ecole n°1 - BIBLIOTHÈQUE CP-CE1 : la classe de CP-CE1 pourra bénéficier du renouvellement complet de sa bibliothèque, soit l'achat de 89 livres.
- Projet d'Ecole n°2 – MUSIQUE : L'objet de ce projet est de permettre de faire de l'écoute musicale avec un groupe d'élèves, de réaliser de nombreuses activités musicales et de se familiariser avec les notions de rythme. Ce projet comporte l'achat notamment de casques avec limiteur de volume, un lot diatonique de 8 cloches accordées à secouer ou à frapper, une mallette de 28 instruments.
- Projet d'Ecole n°3 - APPRENTISSAGE PAR VIDÉOPROJECTEUR : Achat d'un vidéoprojecteur ainsi que d'un Tableau blanc magnétique. L'objectif de ce projet est de permettre de projeter notamment les textes de lectures, les pages d'exercices des fichiers, de travailler sur l'écran effaçable comme depuis les tablettes dont l'école est équipée et de pouvoir ensuite corriger en collectif.

Coût total de ces 3 projets : 900,34 €

Pour toutes informations : lesptitsloupsdenorroy@orange.fr



La mascotte des P'tits Loups espère vous revoir très bientôt afin d'égayer notre beau village !

*Merci à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents.
VENEZ CONSTRUIRE LEUR FUTUR AVEC NOUS !*



Le Groupe scolaire Charles Gazin

Les activités au sein de l'école ont été perturbées par la pandémie de Covid-19.

Seule, la fête de Carnaval a pu avoir lieu le 13 mars en remplacement du défilé habituel.

Aucune sortie n'a pu être mise en place, le traditionnel spectacle de fin d'année scolaire, tant attendu par les enfants et leurs parents n'a pas pu avoir lieu.

A la rentrée de septembre 2020, **107** élèves ont été accueillis et répartis comme suit :

Classe de Madame GUIET, nouvelle directrice : 22 élèves

11 élèves en Petite Section de Maternelle

11 élèves en Moyenne Section de Maternelle

Madame BONNINSEGNA remplace le jeudi Madame GUIET en décharge pour direction.

Les enseignantes sont aidées par Madame Géraldine TIRBISCH, nommée ATSEM en remplacement d'Arlette COTIINEAU en retraite depuis Juillet 2020.

Classe de Madame MARHIC : 22 élèves

8 élèves en Moyenne Section de Maternelle

14 élèves en Grande Section de Maternelle

L'enseignante est aidée par Madame Nancy BELLO, ATSEM

Classe de Madame JACQUOT : 21 élèves

13 élèves en CP

8 élèves en CE1

Classe de Madame CAVALLASCA : 21 élèves

6 élèves en CE1

15 élèves en CE2



Classe de Mesdames PERIAL (lundi-mardi) et LEMINEUR (jeudi-vendredi) : 21 élèves

10 élèves en CM1

11 élèves en CM2

Nous souhaitons la bienvenue à Mesdames Perial et Lemineur en poste à Norroy depuis cette rentrée 2020.

La Commune remercie les équipes enseignante et périscolaire qui, tant au printemps qu'à la rentrée de septembre, n'ont pas ménagé leurs efforts pour accueillir les enfants dans le strict respect du protocole sanitaire : aménagement des locaux, gestes barrières, adaptation des programmes pédagogiques

Espérons que les mois à venir seront plus sereins pour que nos jeunes retrouvent le plaisir d'apprendre et de s'amuser sans contrainte.

Les inscriptions pour une rentrée en septembre 2021, auront lieu courant avril 2021 en Mairie, elles concernent tous les enfants nés en 2018.

Les dates d'inscription seront communiquées à l'école et sur la « commune connectée ».

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 11 h 45

13 h 45 – 16 h 30



Rentrée du 12.05.2020,
après 1^{er} confinement





Rentrée du 01.09.2020,
Déjà bien disciplinés !



Quelques larmes à sécher !



Madame Perial, nouvelle
maitresse, avec ses élèves
de CM1-CM2



Le PÉRISCOLAIRE

L'équipe d'animation

Directrice : Coralie Schnegg

Animatrices : Corinne Henry, Géraldine Tirbisch, Sandrine Rohé, Mathilde Bord

Le thème de cette année était les animaux qui volent, marchent, nagent, sautent et rampent !!

Les enfants ont pu confectionner des activités manuelles sur les animaux telles que des abeilles, des papillons, des algues, des langues de grenouille...

Nous avons célébré la galette des Rois :



Comme pour tout le monde l'année écoulée a été chamboulée par la crise sanitaire... L'équipe d'animation a eu à cœur d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles et de leur proposer des activités et des jeux dans le respect des règles en vigueur, le tout dans la bonne humeur et avec le sourire même s'il se voit un peu moins avec le masque...



A l'accueil de loisirs aussi il y a du changement suite aux restrictions sanitaires et nous n'avons pas pu fonctionner par thème, ni organiser de sortie, un intervenant est venu leur proposer une animation Monstribilis et les enfants ont pu réaliser des activités diverses et s'amuser avec leurs camarades.



Les enfants ont eu droit à un « concert » de leurs camarades Chloé et Romain à la guitare.



Quelques ressentis d'enfants par rapport au protocole sanitaire imposé par la Covid-19 :

« C'est moins drôle car on ne peut plus jouer tous ensemble... »

« On ne peut plus manger avec qui on veut à cause des groupes... »

« À la cantine c'est bien car on ne garde pas le masque longtemps vu qu'on est à table... »

« Le plus embêtant c'est de se laver les mains ... »

« C'est pas trop pénible le masque, on s'habitue... »

« On arrive quand même à faire des jeux collectifs donc c'est bien... »



L'Année 2020 en photos

Rétrospective de l'année, « petite rétrospective » suite à cette pandémie qui s'est incrustée dans nos vies...

De nombreuses manifestations n'ont pu se dérouler normalement, voire même ont dû être annulées.

Janvier 2020

Vœux du Maire le 19 Janvier 2020

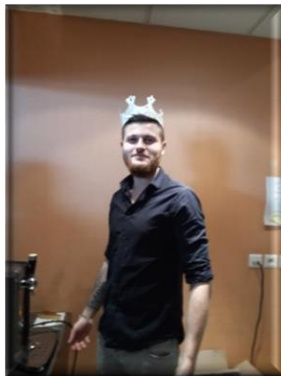
Le Maire et les conseillers municipaux ont accueilli les villageois dans la salle C. Gauthier pour la traditionnelle présentation des vœux, en présence de Messieurs Henry Lemoine, Maire de Pont-à-Mousson et Stéphane Pizelle Conseiller départemental.

C'est l'occasion de faire un bilan sur l'année passée.

Marie-Pierre VANECK, 1^{ère} adjointe, a annoncé les heureux gagnants du concours de Noël et les lauréats des maisons fleuries 2019.



Galette des rois 2020 : A l'issue de la levée. L'occasion de fêter nos rois et



cérémonie, le verre de l'amitié a été reines.

Voici les résultats des deux concours :

Noël 2019 : 15 enfants ont participé aux **Concours de Noël**. Ils reçoivent tous des friandises mais les 3 premiers sont récompensés également d'un bon d'achat chez CULTURA.

À la 3^e place : Louise FIDRIE

À la seconde place : Anaë DE SOUSA

À la première place : Erine CLAUDEL

Félicitations à tous.



Maisons fleuries 2019 :

Félicitations à tous les habitants qui fleurissent avec goût leur maison et participent ainsi à l'embellissement du village.

Les membres du jury ont décidé d'attribuer :

- Un prix d'encouragement à Mr et Mme Florian ROSAMILIA, 2 rue des Carrières
- Le 3^{ème} prix : à Mr et Mme Jean TRUNZLER, 14 clos de Baine
- Le 2^{ème} prix : à Mme Francine CLAUDÉ, 18 clos de Baine
- Le 1^{er} prix : à Mme Geneviève HODY, 15 rue du Ruisseau



Mai 2020

Cérémonie du 08 Mai 2020



Célébrée
à huis clos
suite aux
règles
sanitaires
liées à la
Covid 19.



Mr VILLEMET Gérard a lu le message de la Ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens Combattants, en présence d'une partie du Conseil Municipal.



Distribution des masques



Cor de chasse

Pendant le 1^{er} confinement en mars 2020 mis en place par le gouvernement, suite à la pandémie de la Covid-19, on pouvait entendre tous les soirs à 20 h, dans tout le village, les sons de trompes de chasse.

Des applaudissements, venus des maisons aux alentours, ont encouragé les artistes.



Photo de l'Est Républicain

Jun 2020

Départ en retraite d'Arlette

Le 3 juillet 2020 nous avons fêté le départ en retraite d'Arlette COTTINEAU Atsem après 22 ans de service au groupe scolaire Charles Gazin.



Remise des calculatrices aux futurs collégiens

Gérard Villemet, maire, ainsi que quelques membres du conseil, avaient donné rendez-vous, sous le nouveau préau, à Laurence PLICHET, Directrice du groupe scolaire et aux élèves de CM2, pour leur souhaiter pleine réussite pour leur entrée au collège, en leur remettant une calculatrice et un livre.



Juillet 2020

Emploi jeunes juillet 2020

Gérard Villemet a proposé la création de quatre postes d'adjoints techniques contractuels non permanents durant les vacances, pour quatre jeunes : Pauline, Emma, Mathias et Louis.

Ils ont essentiellement nettoyé les espaces verts et les abords de la route menant au stade



Septembre 2020

Rentrée scolaire 2020-2021

Nos chérubins ont repris le chemin de l'école le 02 septembre 2020

Nouvelle fonction pour Mme Elise GUIET, qui intègre le poste de Directrice d'école.



ECO-CITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Soyons tous responsables !



Depuis plusieurs années, la planète Terre est menacée par le comportement de l'homme, qui utilise plus de ressources que la terre ne peut en fournir. Il est encore temps d'agir pour éviter le pire...

Les notions de développement durable et d'éco-citoyenneté se sont largement développées suite à des prises de conscience générale de la population sur les méfaits qu'elle fait subir à la Terre.

L'ECO-CITOYENNETE :

Qu'est-ce-que c'est ?

C'est un ensemble de fonctionnements, d'objectifs et d'actions qui visent à changer les comportements individuels et collectifs pour un meilleur respect de notre environnement et la préservation des ressources. Une personne éco-citoyenne agit tous les jours pour que son attitude respecte les autres et l'environnement.

Quelques gestes éco-citoyens :

- Economiser l'énergie en baissant le chauffage la nuit et la journée lorsque l'on n'est pas là.
- Réduire les déchets en évitant les emballages inutiles.
- Economiser l'électricité en pensant à éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce.
- Prendre une douche au lieu d'un bain, on gaspille 5 fois moins d'eau.
- Réduire l'empreinte carbone en utilisant une mobilité douce comme le train, le vélo, les transports en commun... ou privilégier le co-voiturage
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin

Comment réduire ses déchets ?

La quantité de déchets produits par jour et par personne en France, n'a cessé d'augmenter ces dernières années. **En moyenne, chaque Français jette + 1 kg de déchets par jour !**

Ce qui représente une quantité considérable puisqu'il y a environ 66 millions de Français. Pour réduire au maximum cette quantité, certains déchets sont aujourd'hui recyclables.

Le Recyclage :

Il faut bien trier ses déchets car ils peuvent avoir une seconde vie. Par exemple le verre, le plastique, le papier, le carton ou encore l'aluminium. Une fois utilisés, ils sont jetés à la poubelle de tri et on peut les recycler sous une autre forme.



Le Compost :

Il s'agit de réduire ses déchets alimentaires (épluchures, restes de café, coquilles d'œufs...). Plutôt que de les jeter, on les met dans un composteur. Avec le temps, ces déchets se décomposent et forment un « engrais » qui peut ensuite être répandu dans le jardin pour faire pousser les plantes et les légumes. On peut se procurer des composteurs à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.



La Durée de vie des déchets dans la nature :



NE PAS JETER VOS DECHETS DANS LA NATURE !!!!

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Qu'est-ce-que c'est ?

C'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

La notion de développement durable a pris tout son sens lors de « La Déclaration de Rio » en juin 1992 sur l'environnement et le développement. Il s'agissait d'énoncer les principes fondamentaux permettant un développement durable sur la Terre. Elle marque la prise de conscience d'une nécessité d'une gestion harmonieuse et raisonnée de la forêt, essentielle pour la biodiversité et l'élimination des gaz à effet de serre.

Être éco-responsable c'est participer activement au développement durable et éviter la surconsommation, acheter uniquement ce dont on a besoin !



DES LABELS ECO-RESPONSABLES

Pour prouver qu'ils respect au mieux au moins l'un des trois piliers du développement durable, de nombreux objets de notre vie quotidienne sont labellisés « écoresponsables ».

En voici les principaux :



Label officiel français depuis 1985 des produits issus de l'Agriculture Biologique. Les végétaux et animaux sont produits ou élevés sans recours aux produits chimiques.



Label européen de l'Agriculture Biologique. Complément du label français.



Rainforest Alliance est une Organisation Non Gouvernementale internationale qui œuvre pour conserver la biodiversité et assurer des moyens de subsistance durables aux populations locales. On peut le trouver sur certains paquets de thé ou de café par exemple.



Ecolabel européen garanti des impacts environnementaux réduits sur l'ensemble du cycle de vie des produits.



Label NF Environnement est l'écolabel officiel en France pour prouver que le produit correspond aux Normes Françaises.



Ce label est une garantie internationale de commerce équitable : une production durable, offrir une juste rémunération des producteurs, garantir le respect des droits des personnes...



Ce label signifie que le fabricant du produit aide au financement du tri sélectif (programme éco-emballage)

La Journée éco-citoyenne de Norroy !

Cette journée s'est déroulée Dimanche 20 septembre, organisée par Nathalie BABEL, habitante et maman de 3 enfants ! Une trentaine de personnes ont répondu présent à son appel : des parents, des enfants, des habitants et des membres du Conseil municipal.

Dans la bonne humeur et sous un beau soleil, chacun muni de sacs et de gants ont arpenté les rues du village... Et malheureusement beaucoup de déchets ont été ramassés...





Mégots de cigarettes, papiers, masques, bouteilles... et crottes de chien !!!! Tous ces déchets peuvent amener au danger !!!

Les gens se baladent, les enfants jouent dans la rue et les animaux se promènent.

Nogarédiens faites preuve de civisme !



GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE !

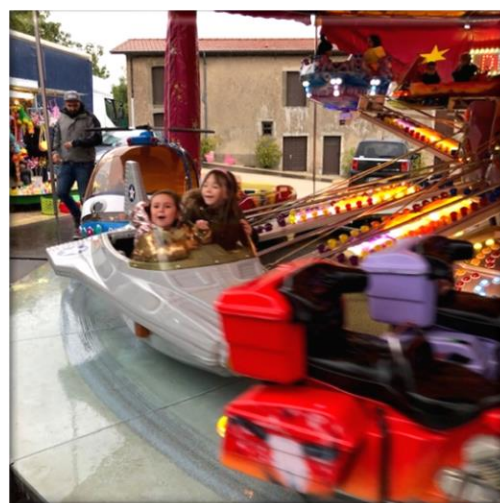


Octobre 2020

Fête foraine



Inauguration de la fête foraine le samedi 04 Octobre 2020 en présence de Mr Stéphane PIZELLE, conseiller départemental, et des forains.



Un bel arc en ciel après une belle averse !!!



Novembre 2020

Cérémonie du 11 Novembre 2020

Cérémonie de nouveau à huis clos, suite au re confinement mis en place au 30 octobre 2020. Monsieur le Maire a lu la lettre du Préfet en présence de Mr Joseph MICAN, Porte-drapeau depuis 28 ans, et Mr PIZELLE Stéphane Conseiller départemental.



Décembre 2020



St Nicolas à l'école



Distribution des colis

Suite aux mesures sanitaires mises en place depuis Mars 2020, **le repas des anciens** programmé en Novembre, n'a pas pu être organisé. Nous n'avons pas eu le plaisir de vous retrouver, comme chaque année, autour d'une bonne table et au son de musiques dansantes.

Le CCAS de notre commune a donc décidé d'offrir à nos anciens de 65 ans et plus, un panier garni distribué mi-décembre par nos membres et nos employés communaux.



Une crèche animée

Pour les fêtes de fin d'année, la Municipalité avait installé une crèche sous la halle à côté de l'église. Vous avez pu venir l'admirer tous les jours de 9 h à 18 h 30.

Mr MASELA Nicodémo, conseiller municipal, a donné de sa personne et de son savoir... a créé la plupart du décor.

Mr et Mme MACCHI a mis à disposition les animaux.

Mr et Mme DE SOUSA se sont activés à la réalisation des personnages.

Merci à eux pour leur investissement.



Vous témoignez sur la Covid-19

Nous avons souhaité recueillir les impressions et ressentis de nos habitants face à cette crise sanitaire 2020

Témoignages : Personnel du paramédical

1^{er} témoignage : recueilli en Septembre 2020

« Mars 2020, le 1^{er} confinement est annoncé, la COVID 19 est bien là et tue, les hôpitaux sont surchargés, au fur et à mesure que les jours avancent, on nous annonce même que le corps médical est forcé de faire des choix de patients pour les réanimations et que ce virus s'en prend particulièrement aux personnes âgées.

Dehors la vie s'est comme arrêtée, la plupart des entreprises et les écoles sont fermées, il n'y a plus de rires d'enfants. Une image d'apocalypse !!!

Mais il faut que j'aille travailler, la peur au ventre. Peur d'être porteuse de cette satanée maladie qui tue, les plus faibles, les plus vieux, et bien d'autres encore. Toutes ces victimes qui partent seules, enfermées dans une housse en plastique blanche, c'est une image insupportable.

Dans ma tête et dans mes gestes quotidiens c'est tout un rituel qui s'est mis en place.

Hors de question pour moi d'être un véhicule pour ce virus.

Gestes barrières, masques, les vêtements qui sont mis directement à laver dès que je rentre du travail. Pendant mes gardes, douche au travail avant de rentrer, douche le matin en me levant, plus de bisous à la maison et chambre à part pour éviter toute contamination. J'ai même pensé à me confiner ailleurs que chez moi, mais mon mari n'a pas voulu en entendre parler.

Avec nos anciens à l'EHPAD, c'était le même rituel. Il fallait aussi leur expliquer en continu pourquoi le masque, pourquoi les gants, pourquoi la distanciation, pourquoi ils ne pouvaient plus voir leur famille, embrasser leurs enfants. Les rassurer sans pouvoir les cajoler, et pallier à ce manque affectif qui se faisait ressentir de jours en jours.

Aujourd'hui nous en sommes encore là, il nous faut toujours avancer avec cette peur que la Covid ne rentre dans les murs de notre établissement, car nous sommes conscients que si ce virus rentre il nous sera quasiment impossible de le contenir pour qu'il ne fasse pas trop de dégât.

Les familles s'impatientent, on les comprend. Le personnel s'épuise mais essaye de tenir le coup tant bien que mal.

Nos résidents, sont plutôt, résilients, certains d'entre eux nous disent qu'ils ont connu pire pendant la guerre et nous racontent : « Les visites de leur famille au compte-goutte, pas plus d'une demi-heure tout ça avec les gestes barrières et les masques et bien, c'est mieux que rien !! »



Je vais terminer, sur le témoignage d'une dame de 100 ans qui a été très choquée, par les attentats que nous avons vécus dernièrement.

Elle m'a dit « vous voyez madame, à mon âge on a vécu beaucoup de choses, je croyais avoir vécu la pire avec la guerre et pourtant, que des gens soit décapités comme ça dans la rue je n'avais jamais pensé vivre des choses pareilles, c'est abominable ».

Drôle d'année 2020 !!

Ps : un grand merci à nos voisins qui pendant le premier confinement, à 20h, sortaient leurs instruments de musique pour nous encourager. Ça fait beaucoup de bien merci, merci. »

2^{ème} témoignage : recueilli en novembre 2020

« La crise sanitaire actuelle, inédite sur plusieurs points (sa forme, ses manifestations, sa durée ainsi que ses différentes séquences observées) a eu un impact important sur notre façon de travailler.

Pour autant, à notre niveau les deux vagues ne sont pas exactement similaires.

Au début de la première vague nous étions face à un grand nombre d'éléments inconnus. Nous ne connaissions pas bien cette pathologie et nous avons dû nous adapter de façon très rapide face à d'importantes modifications de l'organisation des soins.

Le contexte était d'autant plus particulier qu'il y avait beaucoup moins de tests qu'aujourd'hui. Ainsi, et ce en dépit des précautions prises, il subsistait toujours cette peur d'être porteur sain et de contaminer malgré nous un patient ou un proche.

Malgré cela notre point d'honneur était de continuer à travailler et de prendre soin de notre patientèle. Nous avons également fait beaucoup de prévention et d'éducation notamment sur le sujet des gestes barrières. Enfin, il a également été important de maintenir le lien social entre les personnes les plus âgées et les familles, car pour certains le confinement a été synonyme de solitude.

La « fin officielle » de cette première vague n'a rien changé à notre façon de travailler. Notre volume horaire plus important est resté le même car notre organisation et les précautions à prendre face au virus sont restées identiques.

Nous sommes à ce jour dans ce que nous appelons la seconde vague. Nous avons une meilleure connaissance du virus, les gestes sont plus contrôlés, nous sommes presque désormais « habitués » mais il subsiste tout de même un certain nombre d'interrogations : quand cela va-t-il s'arrêter ? Quels seront les impacts ? Comment vont se décliner les autres pathologies consécutives au covid ?

Nous avons la chance en tant que personne de santé libérale d'être portés par le soutien des patients et de l'entourage, qui permettent de pallier le découragement et la fatigue que nous pouvons ressentir à certains moments.

Nos pensées vont au personnel hospitalier (services de réanimations, d'urgences, de maisons de retraite etc.) aux soignants ainsi qu'aux non-soignants, qui vivent des instants compliqués. »



Témoignages de quelques enfants du péricolaire :

Pour moi de qui a changer on a pas le péricolaire en entier. Elham M
et Louka M
Ce qui m'embête, c'est le masque. Roman M

Le le le masque. Charly M, Mathis M et Leon M
Les limitation dans le coure. Leon et Com
Le distanciation. Leon
Le masque. Mathis
La distension. Mathis
Les main. Mathis
Le laver le main. Com et Mathis

Je n'aime pas la séparation des classe. Jade
Je n'aime pas la séparation des classe et le masque. Capucine
Je n'aime pas le masque quand on joue, et la séparation. Victoire
Je n'aime pas le masque, la séparation et le coronavirus.
Violette



Élément CM2 : On n'e peut plus jouer ^{aux} ordinateur et aller dans la
bibliothèque.

② Selon CM2 : On peut plus se mettre à côté
d'un camarade d'une autre classe et jouer ensemble

Com CM2 : On doit porter un masque à l'école et on ne peut plus jouer
avec certain jouets

C'EST DIFFÉRENT DE PORTÉ UN
~~LE~~ LE MASQUE.

J'aime

on n'aime pas porté le masque à la cantine

sa à à

et avec le ~~masque~~ changée à la cantine

sa nous
cantine

j'

aime de porté le ~~no~~ masque à la



Témoignage d'Odette (78 ans) vivant à Norroy depuis de très nombreuses années avec son mari.

Comment vivez-vous le confinement ?

« Mal, très mal... On ne peut pas sortir, on ne peut pas aller boire son petit café, on ne peut pas faire les magasins... Moi je suis très mal, je suis coincée à la maison. Je vais au pain et c'est tout... Depuis quelques temps je retourne au marché avec une amie, elle m'emmène et me ramène, on part à 7h30 et à 8h30 je suis rentrée. Avec René, on le vit mal. Pas de visite, mes filles ne viennent pas, seule une commence à revenir... On se téléphone bien sûr ! »

Concernant les mesures prises ?

« C'est bien, je ne dis pas que ce n'est pas bien mais un peu trop serrées.... Les pauvres cafetiers, les restaurants... c'est trop... Beaucoup vont être en faillite. On peut tenir à 5 sans trop se toucher... Boire son petit café c'était notre plaisir, moi ça me manque avec les copines le samedi au marché... On se retrouvait ensemble, maintenant il y en a qui déprime... On en a ras le bol... Moi je ne déprime pas, mais me résonne qu'il faut faire attention...
Personne ne rentre à la maison... juste un ami de René mais c'est tout !
Je suis très à cheval sur les règles ! »

Comment voyez-vous l'avenir ?

« Ce n'est pas fini...ça fait quand même peur... et c'est malheureux pour ceux qui ne peuvent pas voir leurs enfants... C'est triste. »

Un petit mot sur le personnel soignant ?

« Je les plains de tout mon cœur, oh !! mon Dieu.
Ce matin j'ai laissé ma place à la boulangerie à une jeune femme qui était dans le médical, elle était rentrée du travail à 3h du matin et elle repartait à 7-8h...
Je les plains, ils risquent leur vie, leur santé... et de ramener le virus à la maison. »



GESTES COVID-19

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)



LE MASQUE EN TISSU ... LES BONS GESTES

Mettre son masque



Se laver les mains à l'eau et au savon



Prendre le masque par les élastiques



Passer les élastiques derrière les oreilles



Le masque doit couvrir le nez et le menton



Le masque est bien mis

Ne PAS toucher une fois posé !!!

Porter 4 heures maximum

Enlever son masque



Enlever le masque avec les élastiques par l'arrière



Tenir les élastiques **SANS TOUCHER** le TISSU



Placer le masque dans le lave-linge

OU



En attendant le lavage: dans un sac plastique ou dans une boîte (ensuite nettoyée à la javel)

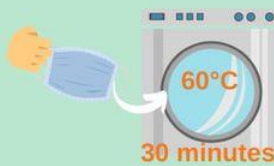


Se laver les mains à l'eau et au savon

Lavage

Lavables 20 à 30 fois maximum

Laver le masque dans le lave linge avec de la lessive, 30 minutes minimum à une température de 60°C



En cas de dommages du masque (déchirure, malformation, usure...) IL DOIT ETRE JETE

Séchage

Les masques doivent être **séchés complètement** au sèche-linge ou sèche-cheveux

Sécher en 2 heures maximum



OU



CONTINUER LES GESTES BARRIERES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser, éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir unique et le jeter



Garder une distance d'1 mètre



NE PAS serrer la main, NI se faire la bise

NE PAS FAIRE

Ne Pas toucher ou déplacer le masque sur le front une fois posé

Pas d'alcool, javel au lavage



Pas de congélateur

Pas de micro-onde

Pas de séchage à l'air libre



Les travaux réalisés en 2020

Le préau qui dessert l'école et le périscolaire. Création courant Février – Mars 2020



Aménagement du parking Lotissement du Mont



Mise en place d'un réseau d'éclairage public avec la pose de deux supports bois et de lanternes LEDS dans l'impasse du Bois La Roche



Dépose de l'immense candélabre à côté du Séquoia



Nettoyage de vergers et terrain Rue Saint Vincent



Pose d'un luminaire éclairage public Rue de Napion



Création d'une buanderie à l'école



L'Etat civil



Les mariés de l'année...

Aurore Ciuffreda et Philippe Bauer –
20.06.2020



Antonia Serrure et Aymeric-
Alexandre Andrieu – 15.08.2020



Sylvie Guiraud et Jean-Paul Muller –
29.08.2020



Les nouveaux nés de l'année...



Alice KUCZMARSKI * 04-01-2020



Camélia DILMI * 25-04-2020



**Lina PASTEL * 21-05-2020 et
son frère Tom**

Alessandro ROSAMILIA * 14-01-2020

Borys STEC * 11-02-2020

Siloé BURNET * 23-02-2020

Julianna LEJEAU * 29-05-2020





Raphaëlle INFANTI * 17-05-2020



Gabin STEGER * 14-09-2020



Alek LAYE * 11-10-2020





Ana CLAUDE * 01-11-2020



Romy BOUKERCH-VINOT * 12-12-2020



Ils nous ont quittés cette année

Marc CLAUDÉ – 02 Janvier 2020

André CHAPELIER – 21 Janvier 2020

Yvette GROSS – 15 Février 2020

Béatrice ESSELIN – 20 Février 2020

Claude MANCEAU – 27 Mars 2020

Lucien ARNAUD – 17 Juin 2020

Claudine DORGET – 18 Juin 2020

Georgette ANTONIO – 15 Août 2020

Chantal TOUSSAINT – 19 Août 2020

Yvon GARÇON – 28 Septembre 2020

Hans WERNER KASEL -- 27 Octobre 2020

Albert ANDRÉ – 03 Décembre 2020

Jacques DUPUY—04 Décembre 2020

Hélène BONNAUD – 11 Décembre 2020



Le recensement 2020

Celui-ci s'est déroulé du 16 Janvier au 15 Février 2020.

À quoi ça sert ?



C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Pour notre Commune

Deux agents recenseurs, Madame Isabelle Genelot et Madame Laurence Epis, avaient été recrutées par la Mairie. Madame Vaneck, adjointe, assurait la coordination avec l'INSEE. Agents recenseurs et coordonnateur suivent une formation avant le début des opérations de recensement.

Isabelle et Laurence se sont ainsi réparties les 508 foyers nogarédiens qu'elles ont visités, l'un après l'autre, pour déposer les documents, donner les consignes de remplissage et de renvoi des imprimés. C'est souvent en soirée ou le Week-End que les agents recenseurs se rendent chez les habitants pour s'assurer de les rencontrer.



Il faut ensuite veiller au bon retour des données (par Internet ou par papier) et parfois faire des relances. Le temps est compté car toute la collecte doit être restituée le dernier jour, aucun délai supplémentaire n'est toléré.



La Commune remercie Isabelle et Laurence pour leur travail sérieux, félicitées par l'INSEE, et remercie tous les habitants qui leur ont réservé un bon accueil et ont contribué à cette démarche obligatoire.

Quelques chiffres

Adresses d'habitations : 508 (y compris logements vacants)

Nombre d'habitants : 1 168

Nombre de retour par Internet : 387 sur 508

Témoignage d'Isabelle GENELOT, agent recenseur :

"Lorsqu'on m'a sollicité pour être agent recenseur je ne savais pas du tout à quoi m'attendre. Après une formation de 2 demi-journées et un repérage des logements que je devais recenser dans le village, j'ai pu commencer ma mission. J'ai ainsi sonné ou frappé aux portes de 250 logements. Mais certains habitants n'avaient pas de nom inscrit sur leur sonnette ni sur leur boîte aux lettres ! Alors, il fallait solliciter les voisins ou Monsieur le Maire pour arriver à joindre certaines personnes.

La mairie et les journaux avaient informé que deux agents feraient le recensement. C'est pourquoi j'ai été très bien accueillie par les Nogarédiens et je les en remercie. Certes quelques rares foyers étaient méfiants et cela était tout à fait compréhensible. Environ 75 % des logements ont fait leur recensement par internet, je n'avais qu'à expliquer brièvement la démarche à effectuer. Pour le recensement en version papier, j'ai souvent été amenée à remplir les formulaires avec les personnes qui me le demandaient. Et cela a été l'occasion de faire de belles rencontres. J'ai été surprise de voir qu'il y avait beaucoup de femmes seules retraitées. Nous prenions alors le temps de discuter aussi bien du métier qu'elles exerçaient, comme par exemple modiste, ou de leur souhait de rencontrer un beau monsieur ! Eh oui ! On m'a demandé de soumettre au maire et à ses conseillers s'il était possible d'organiser des thés dansants pour rencontrer l'Amour, à plus de 80 ans ... j'ai aussi apprécié l'accueil de deux vieux copains, désolés que je n'accepte pas de boire l'apéro avec eux ! Ils m'ont raconté la construction de leur maison. Lors de ma tournée, j'ai aussi rencontré un couple très sympathique et je suis repartie avec 10 kg d'oranges et de citrons en provenance d'Italie... J'ai aussi transmis les remerciements d'un couple pour le colis remis aux anciens du village, le bonjour d'une habitante à Laurence...

Malgré le froid et parfois la pluie, j'ai vraiment apprécié cette mission, pour les discussions et aussi les rires sur j'ai pu partager avec beaucoup de villageoises et villageois, jeunes et moins jeunes ! »



HAUSSE DU NOMBRE DE DÉCÈS

612 000
décès

Nombre de décès en 2019, soit 2 000 de plus qu'en 2018.

Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis une dizaine d'années.

EN DIX ANS, LES HOMMES ONT GAGNÉ 2,0 ANS D'ESPÉRANCE DE VIE, LES FEMMES 1,2 AN



85,6 ans

L'espérance de vie à la naissance des femmes en 2019

En 2017, l'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE, seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France.



79,7 ans

L'espérance de vie à la naissance des hommes en 2019

Pour les hommes, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE en 2017, neuf pays (ex : Italie, Suède) ont une espérance de vie supérieure à celle des Français.

1 personne sur 5
a 65 ans ou +



Au 1er janvier 2020 : 20,5 % des français ont 65 ans ou plus.

Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre.

67 MILLIONS D'HABITANTS EN FRANCE AU 1ER JANVIER 2020

67 064 000
habitants en France



64 898 000
en métropole



2 166 000
dans les 5 DOM

Une augmentation de + 0,3 % par rapport au 1er janvier 2019.

LE SOLDE NATUREL ATTEINT UN NOUVEAU POINT BAS EN 2019

+ 141 000
personnes

C'est le **solde naturel en 2019**, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Il n'a jamais été aussi bas depuis 1946.

RALENTISSEMENT DE LA BAISSÉ DES NAISSANCES



753 000 bébés

Nombre de bébés nés en France en 2019, soit 6 000 naissances de moins qu'en 2018. Cette baisse, due à la diminution de la fécondité des femmes âgées de moins de 35 ans, est moins importante que l'an dernier.



1,87 enfant
par femme

Indice conjoncturel de fécondité des femmes. Après quatre années de baisse entre 2015 et 2018, l'ICF se stabilise.



30,7 ans

Âge moyen à la maternité en 2019. Il était de 29,3 ans vingt ans plus tôt.



Les sentiers de randonnées



Règlement d'usage sur les sentiers communaux

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site www.fdc54.com
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites

Découvrez l'application mobile Balades 54 ! L'outil (gratuit) indispensable de vos randonnées en Meurthe-et-Moselle, que vous soyez à pied, à vélo ou à cheval.

L'appli vous guidera grâce à un GPS en mode hors-ligne, vous pourrez télécharger l'itinéraire de votre choix en amont et un guide vocal viendra à bout de vos hésitations. Balades 54 proposera aussi photos, vidéos et informations relatives au patrimoine historique, culturel et naturel du département.

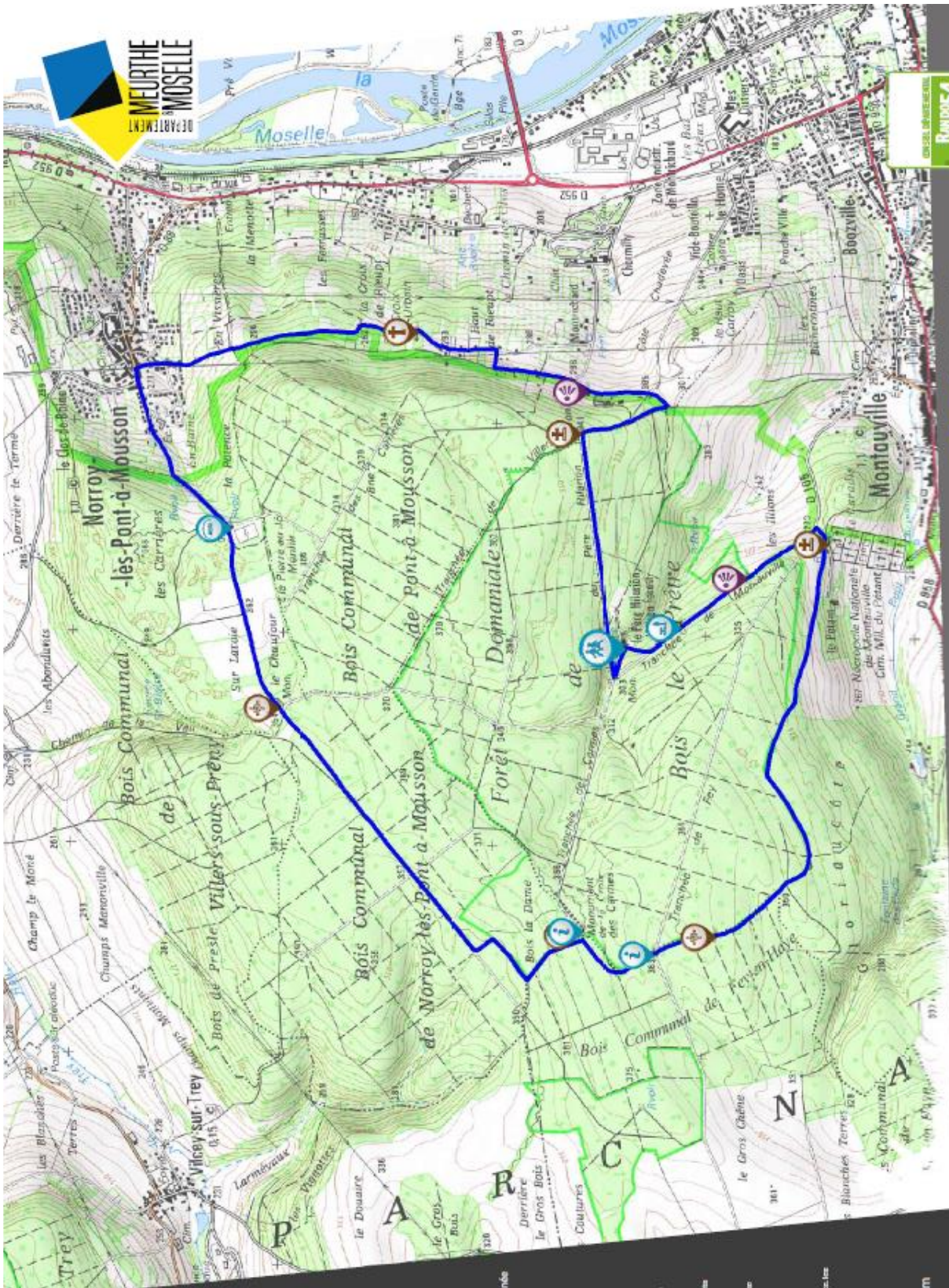
Cette application est une action du Département de Meurthe-et-Moselle et ses partenaires afin de favoriser les mobilités douces, le patrimoine historique, culturel et naturel du département.



Nous vous faisons découvrir 3 circuits :

COMMUNES - DEPART	Nom sentier	KM	Intérêt
Montauville / Norroy-lès-Pont-à-Mousson / Pont-à-Mousson	Circuit de la Croix des Carmes	12,6	Local
Vandières / Pagny-sur-Moselle / Vandières / Norroy-lès-Pont-à-Mousson / Villers-sous-Prény	Boucle du Moulin	18,5	Local
Montauville / Norroy-lès-Pont-à-Mousson / Pont-à-Mousson	Circuit des loups	20	Départemental





Itinéraire pédestre
Départ principal
Montauville
Maison forestière du Père Hillarion
12,5 km - 3h45

Circuit de la Croix des Carmes
Itinéraire d'intérêt local

Contact : Tourisme et Loisirs au Père Hillarion - cdrps54@wanadoo.fr



- rectangle jaune
- Abri
- Aire de pique-nique
- Croix Calvaire
- Monument historique
- Panneau d'informations
- Point de vue
- Table d'orientation
- Stèle Cimetière

Flasher-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers
Empêcher le sentier à pied, à cheval, à VTT ou même le
ballage sans son plaisir

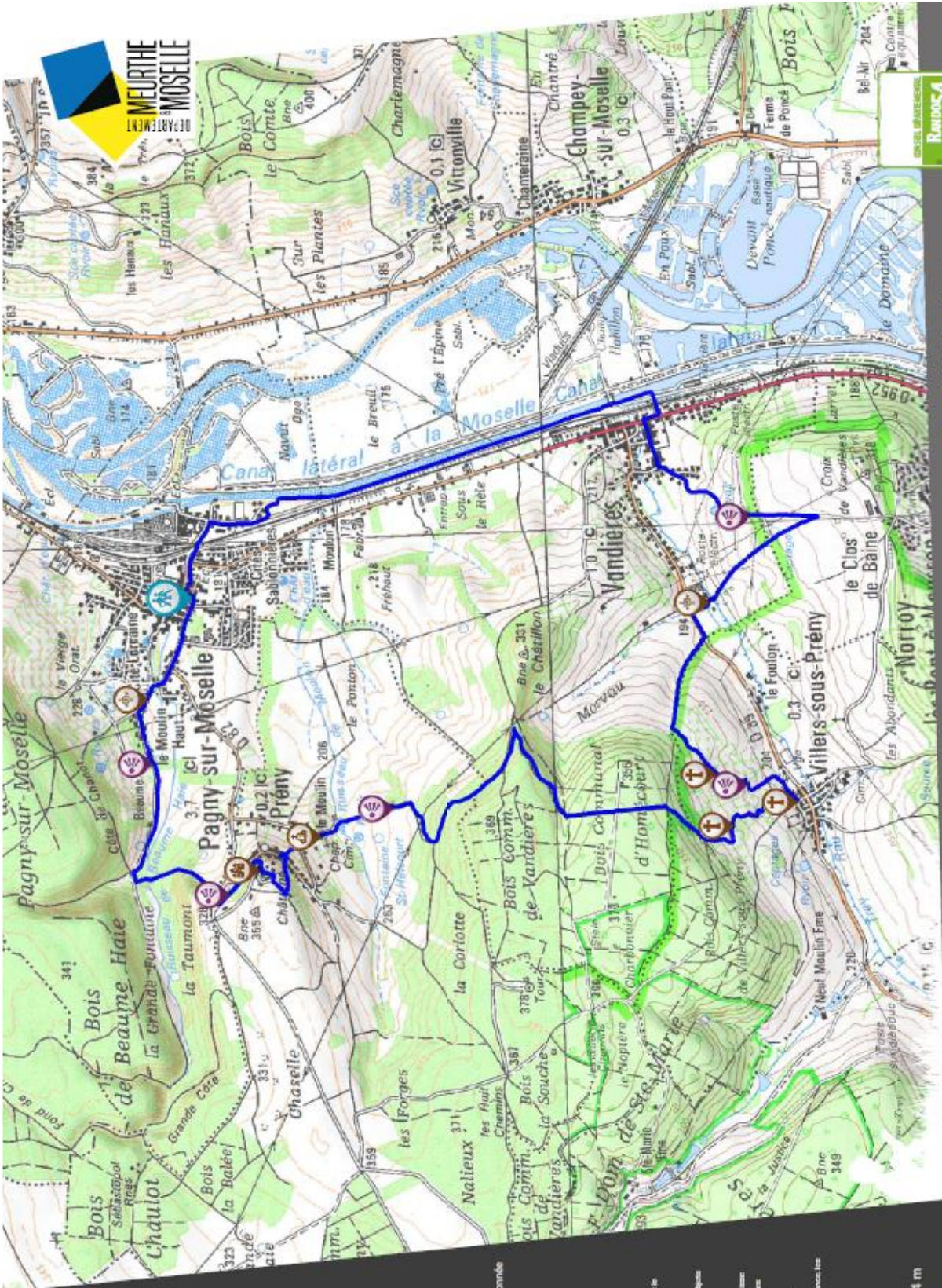
Restez sur le chemin balisé
Veuillez à ne pas défricher d'arbustes, d'haies ou d'autres
végétaux sur le sentier
Ne pas camper, faire du feu de bois
Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
Ne pas cueillir de plantes
Se renseigner sur les espèces de chiens acceptés de la
commune ou sur le site www.nicm.com
Sur les chemins propriété des Villes touristiques de France, les
balises rouges sont interdites



0 335 670 Mètres

DTER - Service Ecologie
Drapeau IGN ECAN25 - 15 - 26/06/2017





rectangle jaune

-
-
-
-
-
-
-
-

- Château
- Croix Calvaire
- Eglise Chapelles
- Monument historique
- Patrimoine
- Histoire
- Point de vue
- Table d'orientation

Flachez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers
 Respecter la nature, le paysage, le climat et l'VTI en respectant le balisage noir ou jaune.
 Ne pas utiliser le chemin balisé.
 Visiter à ne pas dépasser d'arbres, d'habitants ou d'objets indésirables sur le sentier.
 Ne pas camper, faire du feu ou du feu.
 Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse.
 Ne pas dégrader les arbres, les rochers ou les rochers.
 Ne pas causer de dommages.
 Se renseigner sur les activités de loisirs auprès de la commune ou sur le site www.mmeck.com.
 Si les données personnelles des Villes participantes de France les balises respectent les règles.



0 500 1 000 Mètres

DTREB - Services Ecologiques
 Dépense IGN 924125-16 - 2016/2017

Boucle du Moulin

Itinéraire d'intérêt local

-
-
-
-

18,5 km - 4h45

Itinéraire pédestre

Départ principal
 Pagny-sur-Moselle
 Place du Général De Gaulle



Contact : Les Sonneurs de la Côte - claudefrancine@free.fr





rectangle jaune



Abri



Aire de pique-nique



Croix Calvaire



Monument historique



Panneau d'informations



Point de vue



Table



Stèle Cimetièrre

Flashez moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



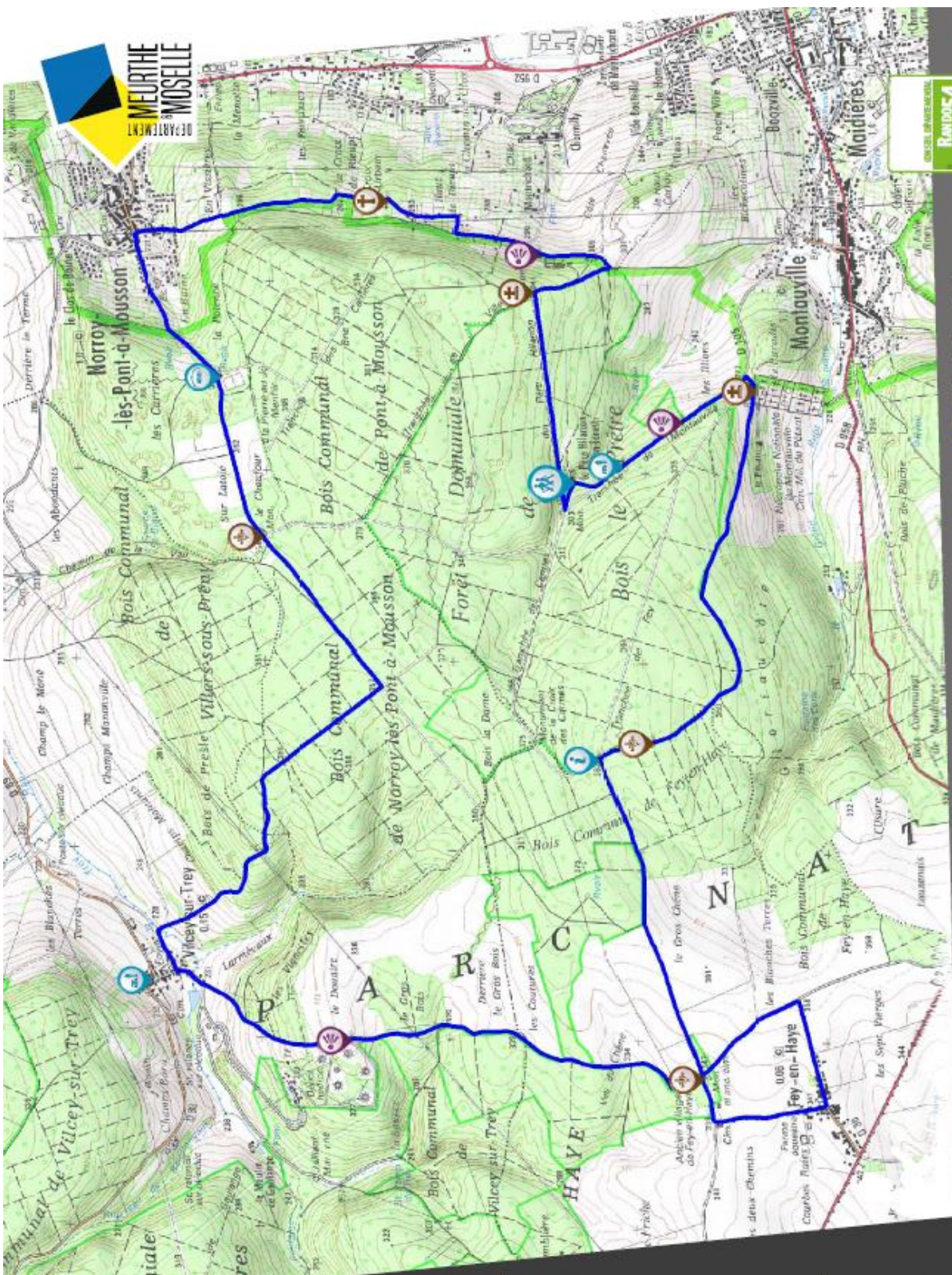
Règlement d'usage sur les sentiers

Emprenez le sentier à pied à cheval, à VTT ou en roller skate uniquement en cas de pluie.
 Visitez à ne pas dépasser d'arbres, d'arbustes ou d'arbres individuels sur le sentier.
 Ne pas camper, faire du feu, ni faire de feu.
 Guider les animaux domestiques à proximité ou en laisse.
 Ne pas déloger les animaux domestiques ou sauvageons.
 Ne pas cueiller de plantes.
 Se renseigner sur les déficits de chasse auprès de la commune ou sur le site www.bleck.com.
 Sur les chemins propriété des Villes navigables de France les bâtons neige sont interdits.



0 375 750 Mètres

DTES - Service Ecologie
 Depuis l'ON 924225-14 - 25/05/2017



Circuit des Loups
 Itinéraire d'intérêt départemental



20 km - 5h30



Départ principal
 Montauville
 Maison forestière du Père Hilarion

Itinéraire pédestre



Déchets ménagers et déchetteries

Calendrier collecte des sacs jaunes en 2021

Lundi matin une semaine sur deux

4 et 18 janvier	5 et 19 juillet
1 ^{er} et 15 février	2,16 et 30 août
1 ^{er} et 15 mars	13 et 27 septembre
12 et 26 avril	11 et 25 octobre
10 et 24* mai	8 et 22 novembre
7 et 21 juin	6 et 20 décembre

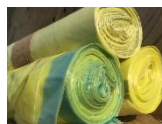


***Les collectes sont assurées tous les jours fériés (sauf le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier, collecte reportée le lendemain).**

Pour les collectes du matin, merci de sortir vos sacs et vos poubelles la veille au soir à partir de 19 h 00.

Il est préconisé de les sortir que lorsqu'elles sont pleines. Merci de les rentrer dès que possible après le passage du camion de collecte.

Vous pouvez retirer vos rouleaux de sacs jaunes en mairie.



Contact : Communauté de Communes

Tél : 03.83.87.87.00

Courriel : dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

Collecte déchets ménagers



La collecte des bacs s'effectue tous les jeudis matin y compris les jours fériés (sauf si le jour férié tombe le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai. Dans ce cas, la collecte est reportée au lendemain).

Les bacs sont à sortir la veille du jour du ramassage et doivent être rentrés dès que possible après le passage du camion de collecte.



Informations déchetteries

Déchetterie de Pont-à-Mousson
Route de Norroy les Pont-à-Mousson
Tél : 03.83.82.97.95
(Fermé le mardi)

Déchetterie de Dieulouard
Rue de Scarpone
Tél : 03.83.23.68.04
(Fermé le jeudi)

La carte d'accès est délivrée gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

Pour l'obtenir, il vous suffit de remplir le formulaire **en ligne** et d'y adjoindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous pouvez ensuite soit aller retirer votre carte avec les justificatifs directement au siège ou bien transmettre votre demande par courrier.

Pour demander une autorisation exceptionnelle d'accès, merci de contacter le 07.86.40.98.64.

Pour prendre un rendez-vous en déchetterie, il vous suffit de vous connecter sur le site de la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson : <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr>

Si vous avez des difficultés pour vous inscrire, vous pouvez contacter le 07.86.40.98.64



COVID-19 RAPPEL SUR LES GESTES BARRIERE

- 1 - Respect d'une distance de sécurité d'au moins 1,5 mètre avec le gardien et les autres usagers.
- 2 - Port du masque recommandé.





Horaires déchetteries Particuliers

Du Lundi au vendredi

- 10h00 - 12h
- 14h00 - 17 h

Samedi

- 09h00 - 12h
- 12h30 - 17h

Dimanche

- 09h00 - 12h

Mardi

- Fermé à Pont-à-Mousson

Jeudi

- Fermé à Dieulouard



Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet



Horaires déchetteries professionnels

Pont-à-Mousson

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
- De 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00

Dieulouard

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi
- De 10h00 à 11h00 et de 16h00 à 17h00



Accès sur réservation uniquement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet



Journée défense et citoyenneté

Pour le recensement militaire, les jeunes filles ou garçons doivent se faire recenser en mairie dès l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille.

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



Journée Défense et Citoyenneté

ZOOM SUR LE BLOC « MA SITUATION »

JE PEUX AGIR SUR LES INFORMATIONS DE MON DOSSIER

- Je peux modifier les informations fournies lors de mon recensement
- Je visualise ou imprime ma convocation à présenter le jour de ma JDC

Je suis convoqué

- Je peux demander une exemption de la JDC via un formulaire en ligne. Je devrai alors fournir un justificatif
- Je peux changer ma date de JDC pour tenir compte de mes disponibilités

UNE FOIS MA JDC EFFECTUÉE, JE PEUX RÉCUPÉRER MON ATTESTATION DE PARTICIPATION

MA MESSAGERIE

MA MESSAGERIE ME PERMET D'ÊTRE EN CONTACT AVEC MON CSN POUR TOUTE INFORMATION VIS-À-VIS DE LA JDC

- Je clique pour envoyer un nouveau message à mon CSN
- J'accède au détail des messages déjà reçus en cliquant dessus

ma JDC.fr

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Mettez en partage

Ministère des Armées
Direction des Ressources Humaines
Service des Ressources Humaines
10000 Paris Cedex 19, France
Téléphone : 01 47 37 50 00
E-mail : ma.jdc@armees.mil.fr

ma JDC.fr

Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

Comment utiliser majdc.fr ?

Mon mini-guide

7 jours de 18h00 à 22h00 | Je m'inscris en 5 minutes | Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

Ministère des Armées | Direction des Ressources Humaines | Service des Ressources Humaines



Ma Commune Connectée



L'application Ma Commune Connectée fait partie du service MaCommuneConnectée.fr.

Ce service offre aux Communes de France la possibilité de communiquer plus rapidement, directement et facilement avec leurs habitants.

Il est important de savoir que seules les Communes inscrites, sont disponibles sur l'application. **Pensez donc à l'installer !**

L'application vous permet de suivre les informations publiées par votre Commune.

Généralement, vous allez retrouver des informations relatives à son actualité, des événements à venir (Repas, vide-greniers, réunions, infos pratiques...), des rappels ou des modifications (Horaires d'ouverture de la Mairie, report d'un événement...).

La Commune est libre de ses publications.

Grâce au système de notifications, vous êtes informé lorsqu'une nouvelle publication est disponible.

Vous pouvez choisir de recevoir seulement des notifications pour les informations ayant un certain degré d'importance.

Par exemple, si vous choisissez d'activer les notifications pour les informations importantes ou urgentes, vous n'aurez pas de notifications lorsque votre Commune publiera sur son actualité, mais vous recevrez une notification lorsque celle-ci utilisera notre service pour vous avertir d'une prochaine coupure d'électricité due à une opération de maintenance programmée sur le réseau électrique.

C'est votre Commune qui au moment de la création d'une publication, juge de son importance.

Pour pouvoir utiliser l'application, il est nécessaire de s'inscrire avec une adresse e-mail. Si vous avez des problèmes d'utilisation vous pouvez nous contacter à support@macommuneconnectee.fr

La commune de Norroy les Pont-à-Mousson est inscrite sur ce service



N° de téléphones utiles

Pour toute urgence, composez le **15**.

Avec votre téléphone portable, le **112**
(Urgences) toujours disponible

Le SAMU assure une consultation médicale téléphonique 24 h / 24 h. Il vous mettra en relation avec un médecin régulateur hospitalier.

SAMU : **15**
POLICE : **17**
POMPIERS : **18**
SOS MEDECINS : **0 820 87 86 85**
Centre antipoison : **03.83.32.36.36**

SOS Enfance maltraitée **119**

www.allo119.gouv.fr

Drogues alcool tabac info services **113**

www.drogues.gouv.fr

Violences conjugales

Violences faites aux femmes

Victime ou témoin

Appelez le **3919**

Hébergement d'urgence :

- ❖ Service d'accueil et d'orientation du Val de Lorraine Pont-à-Mousson
.....03 83 83 33 00
- ❖ Soirs, week-ends, jours fériés.....03 83 82 92 14



Renseignements utiles

Mairie de Norroy

39 rue Abbé Paul Varney

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 81 13 62

Heures de permanence :

Lundi et vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

Mardi, mercredi et jeudi de 08 h 30 à 11 h 30

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Adresse mail : mairie.norroyam@orange.fr

Site internet officiel : en cours de réalisation

Compte Facebook : en cours de réalisation



Groupe scolaire Charles Gazin

11 Bis rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 03 83 82 22 37

Adresse mail : ecole.norroy@wanadoo.fr

La Directrice est Mme GUIET Elise



Périscolaire

11 rue de la Taie

54700 Norroy les Pont-à-Mousson

Tél : 09 70 51 15 08

Adresse mail : periscolaireacmnorroylespam@gmail.com

La Directrice est Mme SCHNEGG Coralie



*BONNE ANNÉE
2021 !*

*BONNE SANTÉ
A TOUS*





Distribué gratuitement par la Mairie de Norroy-lès-Pont-à-Mousson

Publication

Sandrine GARÇON

Equipe de rédaction

Sandrine GARÇON, Marie-Pierre VANECK, Céline BLIN,
Laurence EPIS, Stéphanie BONNE